

# **CONSULTATIONS SUR LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS**

---

## **Fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres**

**Rapport d'un atelier conjoint FAO/OMS  
réuni au Siège de l'OMS, Genève, Suisse,  
du 27 au 29 janvier 2004**



**Organisation mondiale de la Santé  
l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture**

---

**PROGRAMME SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

Atelier FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etat Membres. (2004 : Genève, Suisse)

Fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux états membres : rapport de l'atelier conjoint FAO/OMS réunie au siège de l'OMS, Genève, Suisse, 27-29 janvier 2004.

1. Aliment - normes 2. Comité consultatif - normes 3. Témoignage expert - normes I. Titre.

ISBN 92 4 259174 2 (WHO)  
(FAO)

(Classification NLM: WA 695)

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) ou au Publications, Marketing et Diffusion, Organisation mondiale de la Santé, 20 Avenue Appia, 1211 Geneva 27, Suisse, ou, par courrier électronique, à [permissions@who.int](mailto:permissions@who.int).

© OMS / FAO 2004

**Pour de plus amples informations sur les activités conjointes FAO/OMS, prière de contacter:**

Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires  
Division de l'alimentation et de la nutrition  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
I-00100 Rome (Italie)  
Télécopie: +39 06 57054593  
Courrier électronique: [foodquality@fao.org](mailto:foodquality@fao.org)  
Site web: <http://www.fao.org/es/esn>

**ou**

Département Sécurité sanitaire des aliments  
Organisation mondiale de la santé  
20, Avenue Appia  
CH-1211 Genève 27  
Suisse  
Télécopie: +41 22 7914807  
Courrier électronique: [foodsafety@who.int](mailto:foodsafety@who.int)  
Site web: <http://www.who.int/foodsafety>

## TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations .....	ii
Résumé analytique .....	iii
Recommandations .....	v
<b>1. Introduction</b> .....	1
1.1 Adoption de l'ordre du jour et désignation des présidents et des rapporteurs .....	2
1.2 Objectifs de l'atelier .....	2
1.3 Organization et déroulement de l'atelier, groupes de travail compris .....	3
1.4 Résultats de l'atelier .....	4
<b>2. Groupe de travail I : Principes essentiels, définition, forme et champ des avis scientifiques</b> .....	4
2.1 Définition, forme et champ de l'avis scientifique .....	4
2.2 Principes essentiels à respecter pour émettre des avis scientifiques .....	5
2.3 Avantages d'adoption d'une série de principes de base .....	7
2.4 Mécanismes pour accroître la participation des pays en développement .....	7
2.5 Harmonisation de la terminologie, des méthodes et des résultats .....	7
2.6 Instauration éventuelle de nouveaux programmes .....	8
<b>3. Groupe de travail II: Organisation de l'émission d'avis scientifiques</b> .....	9
3.1 Systèmes administratifs et gestionnaires pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres .....	10
3.2 Relations de travail et interactions avec les organes subsidiaires du Codex, et communication des avis scientifiques .....	15
3.3 Mécanismes pour accroître la participation des pays en développement .....	15
3.4 Centralisation des évaluations des risques par la FAO et l'OMS .....	16
3.5 Modalités de dépôt des demandes d'avis scientifiques .....	16
<b>4. Groupe de travail III: Modalités et mécanismes d'émission d'avis scientifiques</b> .....	17
4.1 Sélection et efficacité des experts .....	17
4.2 Données .....	20
4.3 Processus et méthodes .....	21
4.4 Communication des avis scientifiques .....	24
<b>5. Considerations budgétaires</b> .....	26
<b>6. Prochaines étapes</b> .....	27
<b>7. Conclusion</b> .....	27
Annexe 1 – Liste des participants .....	28
Annexe 2 – Ordre du jour .....	33
Annexe 3 – Questions que les groupes de travail étaient chargés d'examiner.....	35
Annexe 4 – Membres des groupes de travail .....	36

## SIGLES ET ABREVIATIONS

Accord SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
CCFAC	Comité du Codex sur les additifs alimentaires et contaminants
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CICAD	Résumé associé aux critères d'hygiène de l'environnement
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDA	Food and Drug Administration (des Etats-Unis d'Amérique)
GEMS/Food	Système mondial de surveillance continue de l'environnement – Programme de surveillance et d'évaluation de la contamination des aliments
INFOODS	Réseau international de systèmes de données sur l'alimentation
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires
JEMRA	Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques
JMPR	Réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIE	Organisation mondiale de la Santé animale
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMPI	Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PISC	Programme international sur la sécurité chimique
Salm-Surv	Réseau mondial de l'OMS pour la surveillance des salmonelloses
UE	Union européenne
UNU	Université des Nations Unies

## RESUME ANALYTIQUE

La FAO et l’OMS donnent depuis longtemps des avis scientifiques à la Commission du Codex Alimentarius, à ses organes subsidiaires et aux Etats Membres. Un atelier conjoint FAO/OMS a été organisé pour étudier et recommander aux deux organisations des moyens supplémentaires d’améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques. L’atelier s’inscrit dans un processus de consultation général dont la première étape a consisté en un forum électronique<sup>1</sup> organisé à la fin de 2003.

L’atelier a porté sur les principes, l’organisation et les procédures en vigueur au sein du système FAO/OMS pour émettre des avis scientifiques. Les principaux mécanismes actuellement utilisés sont le JECFA, les JMPR, les JEMRA et les consultations d’experts ponctuelles (programmées ou organisées en situation d’urgence). Conscients que la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires sont parmi ceux qui sollicitent le plus souvent des avis scientifiques de la FAO et de l’OMS,<sup>2</sup> et sans omettre les recommandations faites à l’issue de l’évaluation du Codex Alimentarius,<sup>2</sup> les participants à l’atelier ont également examiné les liens et l’interaction entre la FAO, l’OMS et le Codex lorsque ceux-ci influent sur l’émission d’avis scientifiques.

Les participants ont estimé que l’émission d’avis scientifiques était une question importante qu’il était temps d’examiner dans son ensemble, ont énoncé une série de principes et de définitions essentiels et ont ébauché plusieurs solutions pour une meilleure organisation de l’émission d’avis scientifiques. Ayant examiné les procédures et mécanismes utilisés pour donner des avis scientifiques, ils ont estimé que le système devait être en phase avec les questions nouvelles, et que la FAO et l’OMS devaient s’efforcer d’anticiper les questions futures. Ils ont accordé toute l’attention voulue aux mécanismes permettant aux pays en développement de participer plus nombreux à l’intégralité du processus.

Les participants ont examiné à fond la question de la transparence et de l’ouverture, car elle touche à tous les aspects de l’offre d’avis scientifiques. La transparence est le principe de base dont il a été le plus question au cours des débats étant donné la complexité de la question. Les participants ont défini d’autres principes de base : la validité, la responsabilité, l’objectivité, l’équité et la participation générale.

La question d’une plus grande participation des pays en développement a également été examinée en profondeur. Les participants ont insisté sur le principe d’équilibre, à la fois dans les données fournies et dans la participation des experts. Ils ont jugé essentiel de résoudre les problèmes d’infrastructure et de remédier au sentiment d’isolement. L’importance des préoccupations exprimées apparaît dans le nombre de recommandations faites pour améliorer la situation actuelle.

Les participants ont souligné la nécessité d’améliorer la façon dont est organisée l’émission d’avis scientifiques. Les solutions consisteraient notamment à perfectionner les systèmes de gestion existants, mettre sur pied des systèmes de gestion intégrés, créer une fonction de coordination et désigner un groupe consultatif indépendant.

Les participants ont fait une série de recommandations concernant les principes et définitions essentiels, les questions d’organisation, les procédures et mécanismes ainsi que la participation des pays en développement. Ces recommandations s’appuient sur les analyses approfondies faites par

---

<sup>1</sup> [http://www.fao.org/es/ESN/proscad/index\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/proscad/index_en.stm)

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture/Organisation mondiale de la Santé. *Rapport de l’évaluation du Codex Alimentarius et autres activités de la FAO et de l’OMS sur les normes alimentaires*. Genève/Rome, FAO/OMS, 2002 (document non publié disponible à l’adresse <http://www.fao.org/docrep/meeting/005/y7871f/y7871f00.htm>).

trois groupes de travail. Elles seront examinées plus en détail lors du processus de consultation FAO/OMS en vue de leur application, pour évaluer, le cas échéant, leurs conséquences juridiques et financières.

Les participants ont noté que plusieurs recommandations étaient de nature technique tandis que les autres pourraient avoir d'importantes retombées sur la gestion, l'organisation et le financement de l'émission d'avis scientifiques. Vu que la FAO et l'OMS devraient recevoir de plus en plus de demandes d'avis scientifique dans l'immédiat, ils ont estimé que les deux organisations devraient considérer l'application des recommandations comme une priorité. Ils ont distingué plusieurs questions à examiner plus à fond lors des prochaines étapes du processus de consultation, sans toutefois retarder l'application des recommandations lorsque la situation s'y prête.

## RECOMMANDATIONS

### Principes essentiels, définition, forme et champ des avis scientifiques

1. La FAO et l'OMS devraient définir l'*avis scientifique*, sa forme et son champ comme suit :

Un *avis scientifique* est la conclusion tirée d'une évaluation compétente qui tient compte des données scientifiques, y compris des incertitudes. Il peut consister en une appréciation des conséquences d'une ou de plusieurs options fondée sur l'analyse des données scientifiques disponibles et sur un jugement scientifique. Il doit faire expressément état de toute incertitude due à une lacune des connaissances actuelles ou quant au caractère satisfaisant des données disponibles. Il doit, si nécessaire, indiquer les autres interprétations possibles des données.

Un avis scientifique est destiné à aider les responsables de la gestion des risques, les responsables politiques et autres à prendre des décisions.

*Forme et champ de l'avis scientifique.* L'avis peut se présenter sous différentes formes : réponse à une question précise, informations scientifiques en rapport avec des besoins précis ou encore évaluation quantitative complète des risques. Selon le degré de certitude, l'avis ira d'une conclusion claire concernant un risque à la recommandation d'obtenir d'autres données. Un avis peut être sollicité à n'importe quel stade du processus d'analyse des risques, voire ultérieurement.

Un avis optimal passe par un dialogue constructif entre ceux chargés d'évaluer les risques et ceux chargés de les gérer. Dans certains cas, l'avis peut donner des indications sur le besoin d'information et les activités à entreprendre pour développer le potentiel ou apporter une aide technique.

2. La FAO et l'OMS devraient adopter et respecter les principes de base ci-après lorsqu'elles émettent des avis scientifiques : validité, responsabilité, objectivité, équité, transparence et participation générale.

Le *principe de validité* fait appel à l'excellence scientifique et s'applique tant aux participants qu'au processus. Il suppose des compétences appropriées, une position reconnue dans la discipline représentée, des opinions et un avis qui résistent à un examen attentif par les homologues, la prise en compte des connaissances scientifiques actuelles pour parvenir à une conclusion, et un juste équilibre entre les compétences de ceux qui émettent les avis.

La *responsabilité* embrasse les différents aspects de l'obligation redditionnelle et sert à la fois à garantir l'intégrité du processus et à considérer les scientifiques comme responsables de leurs opinions. A ce titre, les participants sont tenus de justifier leurs points de vue en citant des sources dignes de confiance, en se montrant suffisamment prudents dans l'interprétation des données, en rendant leur avis en temps voulu, en respectant la description de leurs tâches, en garantissant efficacité et rentabilité tout au long du processus d'évaluation et en respectant la confidentialité comme il leur est demandé. L'autre aspect de la responsabilité est qu'il faut demander aux commanditaires de présenter toutes les données utiles en plus de celles normalement requises. Dans l'idéal, la responsabilité suppose d'actualiser l'avis scientifique sur la base des connaissances nouvellement acquises (révision des conclusions).

L'*objectivité* recouvre la neutralité et s'applique tant aux participants qu'aux avis qu'ils émettent. Même si les participants sont issus de différents secteurs dont certains peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts, l'opinion qu'ils donnent doit être indépendante et impartiale. Les opinions des experts et l'avis qu'ils émettent doivent reposer uniquement sur des données scientifiques. Pour

parvenir à une conclusion, il faut mettre en balance les opinions des participants avec différents points de vue et chercher à obtenir un consensus scientifiquement fondé. Les vues exprimées doivent être évaluées en fonction du degré de certitude sur lequel elles s'appuient. Lorsque l'avis scientifique découle d'une évaluation des risques, la séparation avec la gestion des risques doit être bien marquée.

L'*équité* concerne le processus d'évaluation et exige de tous les participants le respect mutuel et le respect de leur point de vue scientifique. Les possibilités d'exprimer leurs vues doivent être suffisantes et égales pour tous. Les opinions minoritaires doivent être correctement prises en compte. Les participants eux-mêmes doivent contribuer de façon opportune à ce processus. Ils doivent être sélectionnés sur des critères objectifs et la participation doit être la plus large possible. Le processus doit se dérouler conformément aux principes d'éthique.

La *transparence* suppose de concevoir et de mettre en place des mécanismes garantissant que la façon dont les avis sont émis et les avis eux-mêmes sont clairement compréhensibles pour les autres. On peut être amené, en vertu de ce principe, à donner accès à des informations scientifiques cruciales à la fois exhaustives, compréhensibles et récentes, tout en respectant l'impératif légitime de confidentialité. La transparence peut impliquer la mise à disposition d'une documentation explicite sur toutes les méthodes, politiques et pratiques. Elle peut aussi nécessiter de revoir l'avis et les modalités selon lesquelles il est émis.

La *participation générale* passe par un équilibre entre les groupes. Il faut distinguer deux aspects : les opinions scientifiques minoritaires et l'équilibre entre les compétences requises pour l'évaluation. Le principe de participation générale veut que les opinions scientifiques minoritaires soient respectées et prises en compte. La sélection des participants doit se faire sur des critères de compétence, mais aussi d'équilibre géographique et socio-économique, sans toutefois compromettre l'intégrité scientifique. Il faut faire en sorte que les pays en développement soient plus nombreux à participer. Lorsqu'ils n'ont pas les compétences ou le savoir nécessaires pour participer, on doit s'employer à renforcer leurs capacités.

3. La FAO et l'OMS devraient tout mettre en oeuvre pour que les pays en développement participent pleinement à l'émission d'avis scientifiques. Cela suppose de développer l'infrastructure, de renforcer les capacités et d'utiliser les données de ces pays.

4. Afin de faciliter l'harmonisation de la terminologie, des méthodes, des apports et des résultats pour émettre des avis scientifiques, la FAO et l'OMS devraient entamer un projet d'intégration de leurs activités dans des domaines tels que les risques chimiques et microbiologiques ou la biotechnologie et les questions de nutrition. Elles devront commencer par recenser et classer par ordre de priorité les domaines où procéder à une harmonisation.

5. La FAO et l'OMS devraient étudier la possibilité d'adopter de nouveaux domaines de travail et classer ceux-ci par ordre de priorité. Elles devront déterminer si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour financer ces travaux. Dans un premier temps, elles devraient prendre en considération les nouveaux types d'avis scientifiques que sollicitent actuellement le Codex ou les Etats Membres, par exemple dans le domaine de la nutrition.

6. La FAO et l'OMS devraient définir des critères et concevoir un mécanisme pour recenser les nouveaux domaines dans lesquels des avis scientifiques sont nécessaires, en tenant compte de l'ordre de priorité et de l'affectation des ressources. Le mécanisme retenu doit garantir autant que possible la coordination avec les activités apparentées menées dans les Etats Membres et par des organisations internationales telles que la CIPV et l'OIE.

7. La FAO et l’OMS devraient instaurer des mécanismes de prévoyance qui tiennent compte notamment des besoins des pays en développement.

### **Organisation de l’émission d’avis scientifiques**

8. Afin de : 1) mieux organiser l’émission d’avis scientifiques, notamment par une plus grande harmonisation des approches scientifiques et des modalités pratiques ; 2) mieux coordonner et hiérarchiser les travaux ; 3) faciliter la communication, l’interaction et la transparence, la FAO et l’OMS devraient :

- améliorer au besoin les systèmes de gestion existants ;
- instaurer au besoin et grâce à des ressources supplémentaires de nouveaux systèmes de gestion intégrée ;
- envisager la constitution d’un groupe consultatif extérieur indépendant.

9. La FAO et l’OMS devraient instaurer des moyens d’accroître la quantité et d’améliorer la qualité des interactions répétées entre ceux qui émettent les avis scientifiques, par exemple ceux qui évaluent les risques (organes d’experts scientifiques), et ceux qui en font la demande, par exemple les Etats Membres et le Codex.

10. La FAO et l’OMS devraient élargir la participation des pays en développement de toutes les régions à toutes les étapes du processus d’émission d’avis scientifiques, y compris le recensement des besoins prioritaires, le recrutement d’experts scientifiques, la formation dans l’optique du transfert de connaissances ainsi que l’accès aux conclusions des organes d’experts et leur utilisation. Elles devront tenir compte à cet égard des initiatives prises au niveau régional pour générer, recueillir et coordonner les données nécessaires à l’évaluation des risques.

11. Le Siège de la FAO et le Siège de l’OMS devraient mieux communiquer avec leurs bureaux régionaux et nationaux/de pays et avec les coordonnateurs pour le Codex au sujet des activités et des besoins des programmes en matière d’avis scientifiques, et devraient veiller à ce que l’information soit mieux recueillie et mieux diffusée dans les pays en développement.

12. La FAO et l’OMS devraient développer le concept de jumelage, c’est-à-dire de partenariat entre pays/organisations développés et en développement afin d’améliorer la capacité des pays en développement à émettre des avis scientifiques.

### **Modalités et mécanismes d’émission d’avis scientifiques**

#### *Sélection et efficacité des experts*

13. La FAO et l’OMS devraient harmoniser les méthodes de sélection appliquées par les organes d’experts en définissant, s’il y a lieu, une série de critères clairs qui seront rendus publics. Le processus de sélection doit être transparent, ce qui suppose notamment d’apprécier comme il convient les conflits d’intérêts et d’assurer l’équilibre au sein des groupes d’experts.

14. La FAO et l’OMS devraient offrir aux experts la possibilité de se familiariser avec leurs politiques et méthodes, d’acquérir des compétences linguistiques et d’apprendre à bien communiquer et à déceler les conflits d’intérêts.

15. Bien que, pour des raisons d’ordre pratique, les travaux des groupes d’experts se dérouleront généralement en anglais seulement dans l’immédiat, la FAO et l’OMS, ainsi que les groupes

eux-mêmes, devraient tout mettre en oeuvre pour que la barrière de la langue ne limite pas le choix de données et de publications prises en compte.

16. La FAO et l’OMS devraient instaurer des moyens de reconnaissance concrète de la contribution apportée par les scientifiques qui émettent des avis d’experts et par les institutions qui les emploient.

17. La FAO et l’OMS devraient considérer les contributions faites par les Etats Membres par l’intermédiaire de leurs experts comme équivalant à des contributions financières.

#### *Données*

18. La FAO et l’OMS devraient encourager et aider les pays en développement à fournir des données.

19. La FAO et l’OMS devraient élaborer des principes généraux indiquant les données que les groupes d’experts doivent inclure/exclure.

20. La FAO et l’OMS devraient élaborer des principes généraux concernant la confidentialité, les droits de propriété intellectuelle et les considérations d’éthique qui s’appliquent aux données.

#### *Processus et procédures*

21. La FAO et l’OMS devraient donner des orientations sur l’usage que les groupes d’experts internationaux doivent faire des rapports nationaux et régionaux d’experts scientifiques dans leurs délibérations.

22. La FAO et l’OMS devraient améliorer les modalités d’interaction des groupes d’experts avec ceux qui fournissent les données et d’autres parties intéressées.

23. La FAO et l’OMS devraient analyser plus à fond les différents moyens de parvenir à une plus grande ouverture et à une plus grande transparence des réunions scientifiques.

24. La FAO et l’OMS devraient rendre publics leurs principes, politiques et procédures applicables à l’émission d’avis scientifiques afin qu’il soit possible de les examiner et de faire des observations.

25. La FAO et l’OMS devraient instaurer des moyens d’évaluer et de développer le potentiel et l’infrastructure des pays en développement en matière d’analyse des risques.

#### *Communication des avis scientifiques*

26. La FAO et l’OMS devraient publier les rapports le plus tôt possible, par exemple sur l’Internet.

27. La FAO et l’OMS devraient envisager de publier certains rapports à l’état de projet afin de les soumettre à l’opinion publique ou à un examen collégial avant d’en établir la version définitive.

28. La FAO et l’OMS devraient veiller au respect des règles en vigueur concernant la prise en compte des opinions minoritaires lorsqu’un organe d’experts ne peut parvenir à un consensus.

29. La FAO et l’OMS devraient rendre leurs rapports plus transparents en y faisant figurer un résumé clair des conclusions des groupes d’experts. La tâche sera sans doute plus facile si le groupe comprend des spécialistes de la communication des risques.

## 1. INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, la FAO et l'OMS convoquent des comités d'experts (par exemple le JECFA ou les JMPR) et organisent ponctuellement des consultations afin de donner des avis scientifiques au Codex et à leurs Etats Membres. De nombreux changements ont été opérés au fil des ans pour améliorer les méthodes de travail de la FAO et de l'OMS. Parallèlement, la sécurité sanitaire des aliments étant devenue une question prioritaire dans beaucoup de pays, la demande d'avis scientifique a augmenté. La Commission du Codex Alimentarius a constaté que les méthodes de travail des groupes d'experts, élaborées au fil du temps, ne répondent pas entièrement aux besoins et aux attentes des Etats Membres et de la Commission. Celle-ci a par conséquent demandé à la FAO et à l'OMS lors de sa vingt-quatrième session, en juillet 2001, « de convoquer une consultation chargée d'examiner le statut et les procédures des organes d'experts et d'élaborer des recommandations sur d'autres moyens d'améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques fournis à la Commission à soumettre aux Directeurs généraux respectifs de ces deux Organisations pour examen ».<sup>1</sup>

Conscientes de la nécessité d'améliorer la fourniture d'avis scientifiques, la FAO et l'OMS ont organisé à Rome, les 3 et 4 septembre 2001, une *réunion préparatoire à l'élaboration d'un cadre commun pour le fonctionnement des consultations et organes d'experts conjoints FAO/OMS*. A la suite de cette réunion, des améliorations ont été apportées au système, mais pour pouvoir prendre des mesures complètes, il fallait attendre les résultats de l'évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres travaux de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires. Le rapport d'évaluation<sup>2</sup>, présenté aux Directeurs généraux des deux Organisations en novembre 2002, contient des recommandations concernant les avis scientifiques, dont celle d'entreprendre immédiatement une étude-conseil sur les avis d'experts et sur l'évaluation des risques, suivie d'une consultation d'experts et d'une discussion au sein du Codex.

Deux projets récents de la FAO et de l'OMS présentent également un intérêt à cet égard. Premièrement, les deux Organisations mènent depuis 2002 un *projet conjoint visant à actualiser les principes et méthodes d'évaluation des risques liés aux substances chimiques dans les aliments*. Deuxièmement, elles ont chargé un consultant de faire un *examen critique des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides* (JMPR). C'est ainsi qu'a été publié en février 2002 un rapport sur les méthodes de travail employées lors des JMPR qui contient 29 recommandations. La FAO et l'OMS appliquent déjà certaines de ces recommandations et devaient examiner les autres plus à fond pendant l'exercice dont il est question ici.

L'*atelier FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres* a été organisé par la FAO et l'OMS dans le cadre d'un processus de consultation générale sur les moyens d'améliorer les avis scientifiques donnés au Codex et aux Etats Membres des deux Organisations, ainsi qu'il avait été envisagé lors d'une réunion informelle de planification tenue par la FAO et l'OMS en mai 2003. La première étape du processus de consultation a consisté en un forum électronique organisé du 1<sup>er</sup> octobre au 14 novembre 2003 sur la base de 10 documents de réflexion traitant des principaux aspects de la question (dont 7 ont été écrits par des auteurs extérieurs et 3 par le secrétariat FAO/OMS). Le but était d'organiser un débat libre pour connaître l'opinion des acteurs et des parties intéressées sur les aspects fondamentaux de l'émission d'avis scientifiques, le déroulement actuel du processus et les améliorations possibles. En plus des documents de réflexion,

---

<sup>1</sup> Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. *Commission du Codex Alimentarius. Rapport de la vingt-quatrième session, Genève, 2-7 juillet 2001*. Rome, FAO/OMS, 2001 (ALINORM 01/41), (paragraphe 61).

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/Organisation mondiale de la Santé. *Rapport de l'évaluation du Codex Alimentarius et autres activités de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires*. Genève/Rome, FAO/OMS, 2002 (document non publié que l'on peut consulter sur le site <http://www.fao.org/docrep/meeting/005/y7871f/y7871f00.htm>).

les participants à l'atelier disposaient d'un résumé des observations faites à leur sujet. Les experts ont été invités à titre personnel et non en tant que représentants de leur pays ou de leur organisation.

Le Dr Kerstin Leitner, Sous-Directeur général, Développement durable et milieux favorables à la santé, Organisation mondiale de la Santé, a ouvert l'atelier en souhaitant la bienvenue aux participants au nom de la FAO et de l'OMS.

Le Dr Leitner a déclaré que l'atelier était une occasion unique de renforcer, tant du point de vue scientifique que du point de vue opérationnel, les programmes mondiaux FAO/OMS de sécurité sanitaire des aliments sans lesquels le Codex ne pourrait pas faire son travail de normalisation. Au fil des ans, ces programmes ont beaucoup contribué à la santé et au bien-être des consommateurs et constituent d'excellents exemples de collaboration entre la FAO et l'OMS.

Elle a souligné que la FAO et l'OMS soutenaient pleinement ce processus de révision. Les deux Organisations sont soucieuses de mieux servir leurs mandants, et elle a insisté sur le fait que les avis scientifiques rendus par la FAO et l'OMS devaient être plus compréhensibles pour les décideurs et le grand public. En outre, étant donné le rôle accru du Codex aux termes de l'Accord SPS de l'OMC, il est d'autant plus nécessaire que la FAO et l'OMS fournissent en temps voulu au Codex et aux Etats Membres des avis scientifiques sûrs.

Elle a insisté sur la nécessité d'avoir de meilleures données sur l'apport alimentaire, la surveillance des maladies, les résidus et les contaminants, ainsi que de générer et d'utiliser davantage de données sur les pays en développement. Elle a conclu en recommandant aux participants de ne pas laisser passer l'occasion qui s'offrait à eux de renforcer les programmes FAO/OMS et de ne pas hésiter à faire preuve d'imagination, en tenant compte toutefois des répercussions financières.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour et désignation des présidents et des rapporteurs**

Les participants ont nommé le Dr Stuart Slorach Président et M. Stephen Crossley Rapporteur, et ont décidé de former trois groupes de travail, dont les personnes suivantes ont assuré les fonctions de président et de rapporteur :

Groupe de travail I Dr Claude Mosha (Président) ; Dr Alan Boobis (Rapporteur)  
Groupe de travail II Dr Ada Knaap (Président) ; Dr Michael Wehr (Rapporteur)  
Groupe de travail III Dr Robert Buchanan (Président) ; Dr Ian Munro (Rapporteur).

La FAO et l'OMS n'ont constaté aucun conflit d'intérêts remettant en cause la participation des personnes présentes à l'atelier. La liste des participants figure à l'*annexe 1*.

Les participants ont adopté l'ordre du jour (*annexe 2*).

### **1.2 Objectifs de l'atelier**

Les participants à l'atelier se sont fixé pour objectifs :

1. De confirmer et de classer par ordre de priorité les aspects fondamentaux à prendre en compte pour améliorer la fourniture d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS, en s'appuyant sur les documents de réflexion, sur les contributions au forum électronique et sur leurs propres connaissances.
2. D'examiner les avantages et les inconvénients des solutions possibles pour remédier aux problèmes recensés.

3. D'indiquer, à l'issue de cet examen, les questions sur lesquelles établir des documents qui seront examinés lors de la consultation d'experts.
4. De donner des orientations à la FAO et à l'OMS concernant la fin du processus de consultation.

### **1.3 Organisation et déroulement de l'atelier, groupes de travail compris**

Le secrétariat FAO/OMS a présenté les méthodes de travail actuellement employées, les étapes du processus de consultation et a expliqué quels étaient les résultats attendus de l'atelier. Un récapitulatif du forum électronique a par ailleurs été présenté. Il y a eu 229 inscriptions au forum pour 57 pays participants. Au total 54 personnes ont fait 194 observations. La plupart d'entre elles ont donné leur point de vue sur plusieurs documents de réflexion.

Il a été précisé aux participants que les recommandations qu'ils feraient auraient sans doute des conséquences juridiques et financières pour la FAO et l'OMS, mais que ces considérations ne devaient pas les freiner. Certaines recommandations risquaient d'avoir des répercussions juridiques et financières telles qu'il serait difficile de les mettre en oeuvre, mais il a été demandé aux participants de ne pas s'abstenir de faire des recommandations pouvant exiger une modification du cadre juridique et financier actuel.

Lors des prochaines étapes du processus de consultation, la FAO et l'OMS examineront les recommandations faites par les participants à l'atelier et notamment leurs conséquences juridiques et budgétaires. L'analyse ainsi effectuée sera portée à la connaissance des experts qui se réuniront lors d'une consultation conjointe FAO/OMS pour examiner les recommandations faites à l'atelier.

Les participants se sont penchés sur les aspects pratiques de la fourniture d'avis scientifiques dans le système FAO/OMS. Actuellement, les experts scientifiques se réunissent au sein du JECFA et à l'occasion des JMPR, des JEMRA et de consultations ponctuelles. Ces dernières sont organisées pour étudier une question scientifique en particulier ou font partie d'une série de consultations programmées pour examiner, le cas échéant, une question urgente. Conscients que la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires sont parmi ceux qui sollicitent le plus souvent des avis scientifiques de la FAO et de l'OMS, et sans omettre les recommandations faites à l'issue de l'évaluation du Codex, les participants ont examiné les liens et l'interaction entre la FAO, l'OMS et le Codex lorsque ceux-ci influent sur l'émission d'avis scientifiques.

Les documents de réflexion ont été présentés aux participants par leurs auteurs, ainsi qu'un résumé des commentaires reçus lors du forum électronique. Les documents de réflexion portaient sur les points suivants :

- Avis scientifiques rendus par la FAO et l'OMS
- Principes fondamentaux de la fourniture d'avis scientifiques
- Mieux communiquer au sujet des risques pour émettre des avis scientifiques
- Dispositions juridiques applicables à la fourniture d'avis scientifiques
- Transparence du processus de fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres
- Sélection des experts les plus compétents
- Système souple de gestion pour la fourniture d'avis scientifiques
- Méthodes de travail fondées sur les meilleures pratiques en matière d'avis scientifique
- Obtention et gestion des meilleures données disponibles
- Accroître le rôle des pays en développement dans l'élaboration d'avis scientifiques.

Il a été demandé aux participants de dégager les questions prioritaires en se basant sur les documents de réflexion et sur ce qu'ils savent des impératifs à respecter pour émettre des avis scientifiques. Trois groupes de travail ont été chargés d'examiner ces questions prioritaires, à savoir :

- Principes essentiels, définition, forme et champ des avis scientifiques
- Organisation de l'émission d'avis scientifiques
- Modalités et mécanismes d'émission d'avis scientifiques.

Les points examinés par chaque groupe de travail sont répertoriés à l'*annexe 3* et la liste des membres des groupes de travail figure à l'*annexe 4*.

#### **1.4 Résultats de l'atelier**

Chaque groupe de travail a entrepris un examen approfondi des questions qui lui avaient été confiées et a fait des recommandations. Par manque de temps, seules les recommandations des groupes de travail ont été examinées en séance plénière. Celles qui figurent de la pages 7 à la page 10 ont été approuvées par tous les participants.

## **2. GROUPE DE TRAVAIL I : PRINCIPES ESSENTIELS, DEFINITION, FORME ET CHAMP DES AVIS SCIENTIFIQUES**

### **2.1 Définition, forme et champ de l'avis scientifique**

Le groupe s'est penché longuement sur la signification du mot *avis*. Il s'est aidé des définitions que donne le dictionnaire des mots jugement, opinion, analyse et avis. Les participants sont convenus que l'avis était plus qu'une information ou une simple opinion. L'avis peut proposer plusieurs solutions selon le résultat qu'auront vraisemblablement différentes options de gestion des risques. Le groupe a estimé qu'un avis scientifique avait pour but d'aider les responsables de la gestion des risques et les responsables politiques, et éventuellement d'autres personnes encore, à prendre des décisions. C'est généralement un client, par exemple le Codex ou un Etat Membre de la FAO ou de l'OMS, qui sollicite un avis. Celui-ci doit répondre aux besoins du client. Il est indispensable, cependant, d'avoir un dialogue constructif avec le client afin que la question posée débouche sur un avis qui, par sa nature et par sa forme, aide le mieux à résoudre le problème dont se préoccupe le client.

Le groupe a examiné la question de savoir si le résultat devait être désigné différemment selon le degré de certitude des conclusions. Il a estimé que tous les résultats devraient être considérés comme des avis scientifiques, mais dont la nature peut varier selon le degré de certitude. Le groupe a étudié plusieurs définitions de l'avis scientifique tenant compte de ces considérations et s'est finalement mis d'accord sur le libellé et sur la finalité de l'avis scientifique.

Il a ensuite été question de la *forme et du champ de l'avis scientifique*. Le groupe a constaté qu'un avis pouvait être demandé sur toutes sortes de questions plus ou moins urgentes et que les informations disponibles pouvaient ne pas être suffisantes selon la demande et l'urgence de la réponse. Si la réponse est urgente, l'évaluation se bornera aux données disponibles en un laps de temps très court. Il est évident qu'en ce cas, l'avis présente plus d'incertitudes que si l'on faisait une évaluation complète. Il faudrait envisager de qualifier les avis émis dans ces circonstances de « préliminaires » ou de « provisoires ». Les demandes d'avis scientifiques concernent souvent des questions qui influent directement ou indirectement sur la santé humaine. Le groupe a toutefois estimé que les avis devaient pouvoir porter sur des questions en rapport avec la salubrité de l'environnement ou les pratiques équitables en matière de commerce des aliments.

La palette des avis scientifiques doit être suffisamment étendue pour aller d'une simple réponse à une question précise à une évaluation complète des risques. L'avis est souvent sollicité avant de gérer un risque, mais le groupe a estimé qu'il fallait pouvoir demander des avis à n'importe quel stade de l'analyse des risques. Il a considéré que l'analyse des risques était un processus continu et que l'avis pouvait également consister à évaluer l'impact réel des stratégies de gestion des risques.

La question de l'opinion scientifique a été soulevée. Il a été noté que ce terme n'était pas employé dans le processus FAO/OMS bien qu'il soit assez couramment utilisé ailleurs. Son sens varie considérablement et il est parfois synonyme d'avis scientifique.

### **Recommandation**

1. La FAO et l'OMS devraient définir l'*avis scientifique*, sa forme et son champ comme suit.

Un *avis scientifique* est la conclusion tirée d'une évaluation compétente qui tient compte des données scientifiques, y compris des incertitudes. Il peut consister en une appréciation des conséquences d'une ou de plusieurs options fondée sur l'analyse des données scientifiques disponibles et sur un jugement scientifique. Il doit faire expressément état de toute incertitude due à une lacune des connaissances actuelles ou quant au caractère satisfaisant des données disponibles. Il doit, si nécessaire, indiquer les autres interprétations possibles des données.

Un avis scientifique est destiné à aider les responsables de la gestion des risques, les responsables politiques et autres à prendre des décisions.

*Forme et champ de l'avis scientifique.* L'avis peut se présenter sous différentes formes : réponse à une question précise, informations scientifiques en rapport avec des besoins précis ou encore évaluation quantitative complète des risques. Selon le degré de certitude, l'avis ira d'une conclusion claire concernant un risque à la recommandation d'obtenir d'autres données. Un avis peut être sollicité à n'importe quel stade du processus d'analyse des risques, voire ultérieurement.

Un avis optimal passe par un dialogue constructif entre ceux chargés d'évaluer les risques et ceux chargés de les gérer. Dans certains cas, l'avis peut donner des indications sur le besoin d'information et les activités à entreprendre pour développer le potentiel ou apporter une aide technique.

## **2.2 Principes essentiels à respecter pour émettre des avis scientifiques**

Le groupe a passé en revue tous les principes de base énoncés lors du forum électronique, et en a proposé un ou deux autres. Chacun a été évalué pour déterminer s'il était indispensable au bon déroulement du processus et s'il s'agissait d'un principe fondamental ou intermédiaire (c'est-à-dire un moyen de garantir un principe fondamental). Pour éviter qu'ils ne fassent double emploi, plusieurs principes ont été regroupés. Le groupe a également distingué ceux qui s'appliquent aux participants, au processus et à l'avis lui-même. Il a examiné la possibilité de faire une distinction entre ceux qui amélioreraient la qualité de l'avis du point de vue scientifique et ceux qui contribueraient à rendre le processus plus crédible. Le principal sujet de discussion fut la transparence. Certains participants estimaient que la transparence était un moyen de parvenir à une fin, un moyen de garantir la validité et la responsabilité, et ne devait donc pas figurer parmi les principes de base. D'autres pensaient que la transparence exigeait le plein accès et la possibilité de faire des observations à tous les stades du processus. Les différents points de vue ont finalement convergé et le groupe a décidé de faire de la transparence un principe de base, mais qu'il ne fallait pas en donner une définition trop normative. Il a estimé que c'était plus le processus que l'information qui devait être transparent.

Le groupe a finalement retenu six principes de base qui tiennent compte de toutes les considérations pertinentes et qu'il n'a pas jugé nécessaire de subdiviser : la validité, la responsabilité, l'objectivité, l'équité, la transparence et la participation générale. Il a ensuite débattu des notions que doit recouvrir chaque principe.

Conscient qu'il peut s'avérer impossible dans certains cas d'appliquer tous les principes de base, le groupe a estimé que ceux-ci devraient être appliqués dans la mesure du possible selon la nature de l'avis demandé et, qu'en cas de dérogation, les raisons devaient en être exposées dans le cadre du processus.

Le groupe n'a pas pu s'entendre sur la question de savoir si l'excellence en matière de communication devrait être un principe de base. Les participants se sont accordés à dire cependant qu'elle était nécessaire à tous les stades de l'analyse des risques et entre toutes les parties.

### **Recommandation**

2. La FAO et l'OMS devraient adopter et respecter les principes de base ci-après lorsqu'elles émettent des avis scientifiques : validité, responsabilité, objectivité, équité, transparence et participation générale.

Le *principe de validité* fait appel à l'excellence scientifique et s'applique tant aux participants qu'au processus. Il suppose des compétences appropriées, une position reconnue dans la discipline représentée, des opinions et un avis qui résistent à un examen attentif par les homologues, la prise en compte des connaissances scientifiques actuelles pour parvenir à une conclusion, et un juste équilibre entre les compétences de ceux qui émettent les avis.

La *responsabilité* embrasse les différents aspects de l'obligation redditionnelle et sert à la fois à garantir l'intégrité du processus et à considérer les scientifiques comme responsables de leurs opinions. A ce titre, les participants sont tenus de justifier leurs points de vue en citant des sources dignes de confiance, en se montrant suffisamment prudents dans l'interprétation des données, en rendant leur avis en temps voulu, en respectant la description de leurs tâches, en garantissant efficacité et rentabilité tout au long du processus d'évaluation et en respectant la confidentialité comme il leur est demandé. L'autre aspect de la responsabilité est qu'il faut demander aux commanditaires de présenter toutes les données utiles en plus de celles normalement requises. Dans l'idéal, la responsabilité suppose d'actualiser l'avis scientifique sur la base des connaissances nouvellement acquises (révision des conclusions).

L'*objectivité* recouvre la neutralité et s'applique tant aux participants qu'aux avis qu'ils émettent. Même si les participants sont issus de différents secteurs dont certains peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts, l'opinion qu'ils donnent doit être indépendante et impartiale. Les opinions des experts et l'avis qu'ils émettent doivent reposer uniquement sur des données scientifiques. Pour parvenir à une conclusion, il faut mettre en balance les opinions des participants avec différents points de vue et chercher à obtenir un consensus scientifiquement fondé. Les vues exprimées doivent être évaluées en fonction du degré de certitude sur lequel elles s'appuient. Lorsque l'avis scientifique découle d'une évaluation des risques, la séparation avec la gestion des risques doit être bien marquée.

L'*équité* concerne le processus d'évaluation et exige de tous les participants le respect mutuel et le respect de leur point de vue scientifique. Les possibilités d'exprimer leurs vues doivent être suffisantes et égales pour tous. Les opinions minoritaires doivent être correctement prises en compte. Les participants eux-mêmes doivent contribuer de façon opportune à ce processus. Ils

doivent être sélectionnés sur des critères objectifs et la participation doit être la plus large possible. Le processus doit se dérouler conformément aux principes d'éthique.

La *transparence* suppose de concevoir et de mettre en place des mécanismes garantissant que la façon dont les avis sont émis et les avis eux-mêmes sont clairement compréhensibles pour les autres. On peut être amené, en vertu de ce principe, à donner accès à des informations scientifiques cruciales à la fois exhaustives, compréhensibles et récentes, tout en respectant l'impératif légitime de confidentialité. La transparence peut impliquer la mise à disposition d'une documentation explicite sur toutes les méthodes, politiques et pratiques. Elle peut aussi nécessiter de revoir l'avis et les modalités selon lesquelles il est émis.

La *participation générale* passe par un équilibre entre les groupes. Il faut distinguer deux aspects : les opinions scientifiques minoritaires et l'équilibre entre les compétences requises pour l'évaluation. Le principe de participation générale veut que les opinions scientifiques minoritaires soient respectées et prises en compte. La sélection des participants doit se faire sur des critères de compétence, mais aussi d'équilibre géographique et socio-économique, sans toutefois compromettre l'intégrité scientifique. Il faut faire en sorte que les pays en développement soient plus nombreux à participer. Lorsqu'ils n'ont pas les compétences ou le savoir nécessaires pour participer, on doit s'employer à renforcer leurs capacités.

### **2.3 Avantages de l'adoption d'une série de principes de base**

La série de principes de base qui ont été définis et adoptés aidera la FAO et l'OMS à émettre des avis scientifiques selon un processus qui garantit l'intégrité, la cohérence, la qualité, la transparence et la responsabilité. Les avis ainsi émis seront à la fois plus crédibles et plus utiles.

### **2.4 Mécanismes pour accroître la participation des pays en développement**

Le groupe a estimé que les principes de base ne sauraient être pleinement appliqués sans une réelle participation des pays en développement à l'émission d'avis scientifiques, et il a insisté sur le principe de participation équilibrée des pays en développement (en ce qui concerne, par exemple, les données fournies et la composition des groupes d'experts). Il y a dans les pays en développement des spécialistes compétents qu'il convient de recenser et de faire participer aux évaluations qui intéressent leur domaine. Dans les pays les moins avancés, par contre, les chercheurs étant souvent moins nombreux et les infrastructures limitées, les scientifiques sont généralement isolés. Il est donc essentiel de développer le potentiel afin que ces pays puissent participer pleinement. Cette question met en jeu des principes bien précis qui ont été étudiés plus avant et qui font l'objet des rubriques ci-dessous.

#### **Recommandation**

3. La FAO et l'OMS devraient tout mettre en oeuvre pour que les pays en développement participent pleinement à l'émission d'avis scientifiques. Cela suppose de développer l'infrastructure, de renforcer les capacités et d'utiliser les données de ces pays.

### **2.5 Harmonisation de la terminologie, des méthodes et des résultats**

Il a été convenu que l'harmonisation de la terminologie, des méthodes, des apports et des résultats pour émettre des avis scientifiques devrait, dans la mesure du possible, être une priorité de la FAO et de l'OMS. L'harmonisation ne doit pas être perçue comme une standardisation mais comme une familiarisation avec les méthodes et pratiques en usage dans divers pays et organisations pour pouvoir accepter des évaluations faites selon des approches différentes. L'harmonisation des

approches offrira un certain nombre de possibilités, et notamment de meilleures bases pour porter des jugements scientifiques crédibles, comparer les informations concernant les évaluations des risques, comprendre les éléments sur lesquels reposent les normes d'exposition et promouvoir la transparence, une bonne communication et le renforcement des capacités. L'harmonisation est particulièrement importante pour les pays en développement, car elle leur permettra de comprendre les problèmes de sécurité sanitaire des aliments et contribuera à l'instauration de pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires. L'harmonisation sera d'autant plus importante que les questions sur lesquelles un avis scientifique est demandé seront plus complexes, par exemple des comparaisons entre les risques, des analyses risques/avantages ou des évaluations intégrées des risques.

Le groupe a estimé que l'harmonisation était hautement souhaitable et devrait figurer parmi les priorités. Une harmonisation complète est néanmoins impossible dans tous les domaines. Certes, plusieurs initiatives ont été prises pour harmoniser les approches par une intégration verticale (par exemple l'harmonisation des bases de données FAO/INFOODS sur la composition des aliments ou l'harmonisation des méthodes UNU/FAO concernant les besoins en nutriments), mais le groupe a jugé que l'intégration horizontale était une priorité importante (par exemple l'harmonisation, dans le cadre du Programme international sur la sécurité chimique (PISC), des approches suivies pour évaluer les risques liés à l'exposition aux produits chimiques de toute origine).

#### **Recommandation**

4. Afin de faciliter l'harmonisation de la terminologie, des méthodes, des apports et des résultats pour émettre des avis scientifiques, la FAO et l'OMS devraient entamer un projet d'intégration de leurs activités dans des domaines tels que les risques chimiques et microbiologiques ou la biotechnologie et les questions de nutrition. Elles devront commencer par recenser et classer par ordre de priorité les domaines où procéder à une harmonisation.

## **2.6 Instauration éventuelle de nouveaux programmes**

Le groupe a examiné cette question en trois temps. Il s'est d'abord intéressé aux domaines dans lesquels la FAO et l'OMS devraient entreprendre des activités supplémentaires, y compris ceux où elles interviennent déjà de manière ponctuelle et ceux où d'autres organisations ont perçu un problème. Il s'est ensuite interrogé sur les critères à prendre en compte pour définir un nouveau domaine dans lequel des avis scientifiques peuvent être nécessaires, et a notamment étudié les mécanismes permettant de recenser ces domaines et de s'y consacrer au sein de la FAO et de l'OMS. Il a enfin été question de la prévoyance et de l'initiative. Le groupe a estimé qu'il fallait avoir une attitude beaucoup plus volontariste et que les groupes d'experts établis au sein de la FAO et de l'OMS devraient disposer de ressources suffisantes pour pouvoir inscrire à leur ordre du jour des questions essentielles, y compris d'ordre général.

Les domaines verticaux et horizontaux qui, d'après le groupe, appellent au sein de la FAO et de l'OMS un perfectionnement ou une amélioration, voire un nouveau programme, sont notamment :

#### *Domaines verticaux*

- Nutrition (principes généraux)
- Produits issus de la biotechnologie, y compris les OGM (ou considérés comme un domaine à part)
- Aliments nouveaux

## *Domaines horizontaux*

- Evaluation risques/avantages et risques/risques. Il peut s'agir de comparer les avantages, notamment nutritionnels, aux inconvénients, d'examiner les critères sur lesquels reposent les allégations relatives aux bienfaits pour la santé, et de déterminer la mesure dans laquelle ces évaluations devraient tenir compte des retombées de plus grande ampleur (par exemple socio-économiques).
- Evaluations plus générales. Il peut s'agir d'examiner de multiples modes d'exposition, l'exposition à des mélanges, la sensibilité d'origine multifactorielle (y compris polygénique) aux effets nocifs éventuels, des projets de révision ou d'actualisation des avis scientifiques ou encore l'évaluation de cette révision ou mise à jour (lesquels peuvent supposer une surveillance, un examen périodique et une analyse des conséquences des décisions prises en matière de gestion des risques).

Il convient d'instaurer des mécanismes, par exemple des forums électroniques, pour définir le champ d'application des nouveaux programmes. Les critères à prendre en compte pour définir de nouveaux domaines dans lesquels donner des avis scientifiques pourraient comprendre l'actualité de la question, l'absence de données valables sur les conséquences de l'exposition (c'est-à-dire les risques perçus), le poids des éléments à l'origine des préoccupations (surveillance de la santé, épidémiologie, études expérimentales), et l'incidence que l'avis pourrait avoir dans le domaine concerné. Ces critères devraient être examinés lors d'une consultation qui permettra de décider si une évaluation en bonne et due forme est nécessaire et, si c'est le cas, quelle en sera la nature. Pour répondre aux impératifs de prévoyance et d'initiative, les groupes d'experts reconnus, et éventuellement d'autres groupes convoqués à cette fin, devraient faire régulièrement un tour d'horizon. Un mécanisme officiel devrait être instauré pour évaluer le résultat de cet exercice, classer les nouveaux domaines par ordre de priorité et y affecter les ressources nécessaires. Des groupes d'experts reconnus devraient participer à ce processus, ce qui leur permettrait, dans une certaine mesure, de prendre des initiatives.

### **Recommandations**

5. La FAO et l'OMS devraient étudier la possibilité d'adopter de nouveaux domaines de travail et classer ceux-ci par ordre de priorité. Elles devront déterminer si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour financer ces travaux. Dans un premier temps, elles devraient prendre en considération les nouveaux types d'avis scientifiques que sollicitent actuellement le Codex ou les Etats Membres, par exemple dans le domaine de la nutrition.
6. LA FAO et l'OMS devraient définir des critères et concevoir un mécanisme pour recenser les nouveaux domaines dans lesquels des avis scientifiques sont nécessaires, en tenant compte de l'ordre de priorité et de l'affectation des ressources. Le mécanisme retenu doit garantir autant que possible la coordination avec les activités apparentées menées dans les Etats Membres et par des organisations internationales telles que la CIPV et l'OIE.
7. La FAO et l'OMS devraient instaurer des mécanismes de prévoyance qui tiennent compte notamment des besoins des pays en développement.

### **3. GROUPE DE TRAVAIL II : ORGANISATION DE L'EMISSION D'AVIS SCIENTIFIQUES**

Par manque de temps et vu l'importance des questions, le groupe a concentré son attention sur les systèmes administratifs et gestionnaires nécessaires pour donner des avis scientifiques. Les débats ont également porté sur la question connexe des relations de travail et de l'interaction avec les

organes subsidiaires du Codex, en ce qui concerne notamment la communication des avis scientifiques, et sur les recommandations qui ont été faites à cet égard. Les questions de l'interaction entre ceux qui évaluent et ceux qui gèrent les risques, du recensement et du classement par ordre de priorité des domaines où il convient d'évaluer les risques, de la centralisation des évaluations par la FAO et l'OMS, et de la marche à suivre pour faire une demande d'avis scientifique ont été abordées mais méritent une analyse plus approfondie. Il a été question également de la langue, du recours à des experts et à des chercheurs spécialisés dans la communication des risques, ainsi que de la collaboration avec d'autres organisations internationales, mais aucune recommandation n'a été faite sur ces points.

### **3.1 Systèmes administratifs et gestionnaires pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres**

Notant l'important travail que la FAO et l'OMS font pour fournir des avis scientifiques, le groupe a longuement débattu de la question, et notamment de l'aptitude à répondre aux futurs besoins. Il a d'abord fait le tour des problèmes que posent les systèmes administratifs et gestionnaires actuels. Plusieurs améliorations ont été suggérées et étudiées, en tenant compte de leurs conséquences financières. Une grille a été établie où figurent les problèmes à résoudre et les différentes solutions possibles.

Les participants au forum électronique et les experts présents à l'atelier ont répertorié toute une série de domaines sur lesquels la FAO et l'OMS devraient porter leur attention pour améliorer les systèmes administratifs et gestionnaires qui leur permettent de donner des avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres. Au nombre des questions et problèmes recensés figurent notamment :

- le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifique ;
- l'interface entre l'évaluation des risques et la gestion des risques ;
- l'harmonisation :
  - les différents organes d'experts ne fonctionnent pas de la même façon ;
  - les différents organes n'emploient pas les mêmes méthodes d'évaluation des risques ;
- l'inaptitude à réagir quand se pose une question nouvelle ;
- un système pour répondre aux questions ponctuelles ;
- la transparence ;
- le potentiel ;
- la ponctualité ;
- l'insuffisance du système actuel vu la charge de travail ;
- une approche globale qui tienne compte de toute la chaîne alimentaire ;
- la nature variable des avis scientifiques ;
- la désignation d'un coordonnateur qui centralise les demandes d'avis scientifique et communique les résultats ;
- la transparence de la gestion ;
- la révision du cadre de gestion des risques ;
- la nécessité de mieux communiquer avec les parties intéressées ;
- l'absence de coordination des demandes d'avis scientifique au sein de la Commission du Codex ;
- la participation des pays en développement ;
- le problème de la langue concernant les données fournies et la participation au processus ;
- la collaboration avec d'autres organismes internationaux comme l'OIE, la CIPV et l'OCDE
- les questions multidisciplinaires.

Le groupe a proposé les solutions suivantes pour résoudre les problèmes :

- améliorer l'organisation sans ressources supplémentaires ni restructuration ;
- adopter un mode d'organisation intégrée qui nécessitera des ressources supplémentaires (financières et humaines) et/ou une restructuration dans certains domaines ;
- créer un groupe consultatif indépendant (ce qui nécessitera vraisemblablement des ressources supplémentaires, humaines et autres).

Le groupe s'est accordé à dire qu'une fonction de coordination serait utile et devrait figurer parmi les priorités, car elle faciliterait :

- l'harmonisation entre les organes d'experts qui émettent des avis scientifiques, par exemple l'harmonisation des approches scientifiques et des modalités pratiques ;
- la coordination des demandes d'avis scientifique ;
- le classement des demandes par ordre de priorité ;
- la communication et l'interaction entre ceux qui évaluent et ceux qui gèrent les risques (interface) ;
- la communication des résultats.

Concernant l'organisation, et notamment l'idée d'une approche globale, le groupe a jugé qu'il serait peut-être bon de procéder à une restructuration dans certains domaines. Les opinions divergeaient cependant sur la nécessité d'une structure globale ou d'importants changements dans l'organisation des diverses entités qui contribuent aux avis scientifiques.

Le groupe a finalement établi une grille (*Tableau 1*) où les problèmes/domaines recensés sont regroupés selon les objectifs de gestion et raccordés aux différentes approches. Ce tableau récapitule donc les mesures ou l'ensemble de mesures qui ont le plus de chances d'améliorer la façon dont est organisée l'émission d'avis scientifiques selon l'objectif visé. L'option consistant à créer un groupe consultatif n'est envisageable que dans l'optique d'améliorer les systèmes de gestion : le groupe consultatif peut être constitué dans le cadre du système de gestion existant ou dans celui d'un système de gestion amélioré, mais il ne doit pas être envisagé séparément.

Le groupe n'a pas cherché à classer les options selon qu'elles contribuent plus ou moins à la réalisation de l'objectif de gestion. Toutefois, on peut se faire une idée des futurs besoins en matière de gestion d'après le nombre d'objectifs que chacune d'entre elles permet d'atteindre. On tiendra compte du fait que l'évaluation a été effectuée principalement d'après les besoins actuels. Ils seront beaucoup plus importants si les demandes adressées à la FAO et à l'OMS ainsi qu'au système du Codex viennent à s'accroître.

Une croix dans la première colonne indique les améliorations possibles en théorie dans le système de gestion actuel et sans qu'il soit besoin de ressources supplémentaires importantes. Tous les problèmes marqués d'une croix dans cette colonne peuvent être résolus sans modifier le système actuel s'ils sont pris séparément, mais il est impossible de les résoudre tous à la fois, ni même la plupart d'entre eux, sans personnel supplémentaire. Le groupe a estimé que le système actuel est tout simplement insuffisant compte tenu de la hausse prévisible de la demande d'avis scientifique à laquelle la FAO et l'OMS devront faire face dans un avenir proche.

Une croix dans la deuxième colonne indique les améliorations possibles si un système intégré était mis en place, ce qui permettrait de traiter des problèmes indiqués de manière plus globale. On suppose ici une augmentation importante des ressources humaines et autres, sans laquelle il serait impossible d'obtenir les résultats indiqués.

Une croix dans la troisième colonne indique les avantages supplémentaires si le système intégré envisagé dans la deuxième colonne se doublait d'un groupe consultatif extérieur indépendant conforme à la description donnée plus loin.

**Tableau 1. Options les plus susceptibles d'améliorer la façon dont la fourniture d'avis scientifiques est organisée**

<i>Objectifs de gestion</i>	<i>Systèmes de gestion améliorés – Ressources actuelles</i>	<i>Systèmes de gestion intégrée – Ressources supplémentaires</i>	<i>Groupe consultatif</i>
Mieux hiérarchiser les tâches : – Travaux ponctuels – Travaux courants – Urgence – Stratégie d'ensemble du programme	x	x x x x	x   x
Améliorer l'interface entre ceux qui évaluent et ceux qui gèrent les risques : – Encourager les échanges et la ponctualité – Donner des orientations générales – Harmoniser les politiques d'évaluation des risques – Mieux séparer les fonctions – Stratégie d'ensemble du programme	x	x x x x x	  x x x x
Harmonisation des approches scientifiques : – Principes – Modalités générales – Méthodes – Partage des tâches – Communication des risques	x x	x x x x	 x x  x
Descriptif des risques pour les problèmes nouveaux et décisions concernant les mesures à prendre : – par les secrétariats de la FAO et de l'OMS – par le Codex – par les organes d'experts		x x x	
Garantir la transparence des décisions d'organisation générale	x	x	x
Faciliter l'application d'un cadre général pour gérer les risques pour la santé humaine (activités préliminaires de gestion des risques, sélection des options de gestion, mise en oeuvre, suivi et examen)	x	x	x
Mieux communiquer avec les acteurs extérieurs		x	x
Veiller à ce que la langue ne soit pas un obstacle à la bonne organisation de la fourniture d'avis scientifiques		x	
Faciliter la collaboration avec d'autres organes internationaux, par exemple l'OIE, la CIPV et l'OCDE	x	x	
Traiter des questions scientifiques en utilisant des apports multidisciplinaires : – Sécurité sanitaire des aliments – Commerce de produits alimentaires – Nutrition – Eau – Environnement		x x x x x	 x x x x x

Le groupe s'est ensuite intéressé de plus près à la nature du groupe consultatif qu'il est proposé de créer. Il a dressé la liste des conséquences positives et négatives qu'aurait la création d'un tel groupe (*Tableau 2*) et a étudié la question de ses responsabilités, de sa composition et de la fréquence de ses réunions.

**Tableau 2. Conséquences de la création d'un groupe consultatif**

<i>Positives</i>	<i>Négatives</i>
Apporte un point de vue indépendant sur la planification stratégique	Niveau administratif supplémentaire qui peut retarder le processus
Donne des orientations objectives concernant le choix des priorités	Coûts : temps de travail, mise à disposition d'une salle de réunion et frais de voyage des membres du groupe consultatif
Porte un jugement extérieur sur la façon dont la FAO et l'OMS gèrent le processus, sans pour autant activement diriger celui-ci	Coûts en termes de temps consacré par les membres du groupe consultatif
Contribue à rendre le processus plus transparent vis-à-vis du public	N'est pas forcément le seul moyen de rendre le processus plus transparent vis-à-vis du public
Apporte son expérience et ses compétences sans qu'il soit nécessaire de recruter du personnel supplémentaire	Ne garantit pas forcément une bonne couverture des intérêts de différentes zones géographiques ou de différents acteurs
Permet de tenir compte des intérêts de différentes zones géographiques et de différents secteurs	

Le groupe consultatif aurait notamment pour fonctions :

- de donner son avis sur les questions scientifiques et les questions de gestion des activités scientifiques liées à l'émission d'avis scientifiques en général ;
- de faciliter et de renforcer les travaux scientifiques de la FAO et de l'OMS dans ce domaine en apportant un savoir et un point de vue indépendants ;
- de servir de tribune pour un dialogue transparent sur les questions de portée générale ;
- de donner son opinion avant et après la fixation des priorités et la planification stratégique ;
- de donner des orientations concernant les nouvelles questions ;
- de faire le point et de donner son opinion sur l'application des principes de base (excellence professionnelle, harmonisation, participation générale, transparence, etc.) ;
- de donner son opinion sur l'utilité des avis.

Le groupe pourrait se composer principalement de scientifiques et d'administrateurs expérimentés, spécialistes, pour les uns, des avis scientifiques sur les risques et, pour les autres, de l'administration des programmes qui fournissent ces avis. Leurs membres viendraient de tous horizons : secteur public, milieu universitaire, industrie et organismes de recherche à but non lucratif ou relevant d'une ONG. Ils seraient sélectionnés en fonction de leur bagage personnel et de la région dont ils sont originaires afin de constituer un groupe représentatif des pays développés/des pays en développement, et des points de vue des différentes parties intéressées. Les experts du JECFA, des JEMRA et des JMPR qui évaluent les risques, les spécialistes de la gestion des risques qui font partie des comités du Codex et des organismes de réglementation nationaux, ainsi que les spécialistes de la communication des risques, compteront parmi ceux qui devront être représentés.

En règle générale, les membres choisis auront une expérience et un bagage différents de façon à couvrir tous les domaines dans lesquels la FAO et l’OMS émettent ou seront vraisemblablement amenées à émettre des avis scientifiques concernant les risques d’origine alimentaire.

Il a été suggéré que le groupe consultatif rencontre périodiquement le personnel de la FAO et de l’OMS chargé de donner des avis scientifiques concernant la sécurité sanitaire des aliments pour le guider et lui faire des recommandations au sujet des nombreux problèmes d’organisation qu’il aura à résoudre pour mener à bien sa mission.

#### **Recommandation**

8. Afin de : 1) mieux organiser l’émission d’avis scientifiques, notamment par une plus grande harmonisation des approches scientifiques et des modalités pratiques ; 2) mieux coordonner et hiérarchiser les travaux ; 3) faciliter la communication, l’interaction et la transparence, la FAO et l’OMS devraient :

- améliorer au besoin les systèmes de gestion existants ;
- instaurer au besoin et grâce à des ressources supplémentaires de nouveaux systèmes de gestion intégrée ;
- envisager la constitution d’un groupe consultatif extérieur indépendant.

### **3.2 Relations de travail et interactions avec les organes subsidiaires du Codex, et communication des avis scientifiques**

Le groupe a estimé qu’il fallait revoir les modalités d’interaction entre les comités et groupes spéciaux du Codex et les organes d’experts FAO/OMS qui donnent des avis scientifiques. Il faut notamment prendre en considération :

- 1) L’interaction relativement directe entre le CCPR/CCRVD/CCFAC/CCFH et le JECFA, les JMPR et les JEMRA (demandes ordinaires d’avis scientifiques).
- 2) L’interaction plus indirecte entre la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires (y compris le CCPR/CCRVD/CCFAC/CCFH) d’une part, et la FAO/l’OMS d’autre part (demandes ponctuelles d’avis scientifiques).

En outre, il convient d’optimiser et de relier de manière rationnelle les mécanismes d’établissement des priorités au sein de la Commission, de chacun de ses organes subsidiaires, de la FAO et de l’OMS. Il faut se poser, entre autres, les questions suivantes :

- La Commission devrait-elle hiérarchiser toutes les demandes d’avis scientifique ou seulement les demandes ponctuelles ?
- Par quel canal les demandes du Codex devraient-elles être transmises à la FAO et à l’OMS ? Par les services centraux du Codex ?
- Sous quelle forme la Commission doit-elle présenter ses demandes à la FAO et à l’OMS ?

#### **Recommandation**

9. La FAO et l’OMS devraient instaurer des moyens d’accroître la quantité et d’améliorer la qualité des interactions répétées entre ceux qui émettent les avis scientifiques, par exemple ceux qui évaluent les risques (organes d’experts scientifiques), et ceux qui en font la demande, par exemple les Etats Membres et le Codex.

### **3.3 Mécanismes pour accroître la participation des pays en développement**

Le groupe a débattu des moyens d’accroître la participation des pays en développement à la fourniture d’avis scientifiques. L’importance du renforcement des capacités a été unanimement

reconnue. Le groupe a estimé par ailleurs qu'il fallait rassembler des données valables au niveau des pays ou au niveau régional et en tenir compte dans les évaluations internationales faites par la FAO et l'OMS. Plusieurs solutions ont été suggérées pour permettre aux pays en développement de contribuer davantage et de participer plus nombreux à l'émission d'avis scientifiques :

1. Assurer une meilleure communication dans ce domaine entre le Siège et les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS.
2. Faire en sorte que les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS soient mieux à même d'aider les pays en développement à fournir les données nécessaires pour émettre des avis scientifiques (bases de données), à présenter des documents de référence, à recenser les experts régionaux et à assurer la formation.
3. Obtenir des fonds supplémentaires pour financer la participation effective d'experts techniques de pays en développement aux réunions d'organes d'experts. Il serait possible de créer un fonds spécial à cette fin.
4. Instaurer un système de parrainage entre pays pour aider les pays en développement à développer leur potentiel d'évaluation des risques (partenariat/jumelage).

En outre, bien que cela dépasse le cadre du système FAO/OMS d'avis scientifiques, le groupe a été informé que des programmes régionaux pourraient aider les pays en développement à développer leur potentiel d'évaluation et de gestion des risques. Le programme régional de coopération pour le développement des exportations des produits de la pêche auquel participent sept pays d'Asie du Sud-Est a été cité en exemple.

#### **Recommandations**

10. La FAO et l'OMS devraient élargir la participation des pays en développement de toutes les régions, à toutes les étapes du processus d'émission d'avis scientifiques, y compris le recensement des besoins prioritaires, le recrutement d'experts scientifiques, la formation dans l'optique du transfert de connaissances, ainsi que l'accès aux conclusions des organes d'experts et leur utilisation. Elles devront tenir compte à cet égard des initiatives prises au niveau régional pour générer, recueillir et coordonner les données nécessaires à l'évaluation des risques.
11. Le Siège de la FAO et le Siège de l'OMS devraient mieux communiquer avec leurs bureaux régionaux et nationaux/de pays et avec les services centraux du Codex au sujet des activités et des besoins des programmes en matière d'avis scientifiques, et devraient veiller à ce que l'information soit mieux recueillie et mieux diffusée dans les pays en développement.
12. La FAO et l'OMS devraient développer le concept de jumelage, c'est-à-dire de partenariat entre pays/organisations développés et en développement, afin d'améliorer la capacité des pays en développement à émettre des avis scientifiques.

### **3.4 Centralisation des évaluations des risques par la FAO et l'OMS**

Séduit par l'idée de centralisation par la FAO et l'OMS, le groupe a encouragé les deux organisations à étudier les moyens de mettre cette idée en pratique afin de pouvoir utiliser et intégrer les évaluations des risques effectuées par des organisations nationales ou par d'autres organes d'experts internationaux. Les CICAD du PISC ont été cités en exemple.

### **3.5 Modalités de dépôt des demandes d'avis scientifique**

Le groupe a estimé que la FAO et l'OMS devraient donner des indications sur la manière de présenter les demandes d'avis scientifique. L'un des points importants à cet égard est la formulation du problème (mission) : il faut poser une question claire en expliquant le contexte, les

sources de préoccupation et les raisons de la demande. Le groupe de travail III a examiné ce point de plus près.

Il faudrait indiquer en outre la façon de procéder pour réceptionner, classer par ordre de priorité et répartir (en assurant un suivi) les demandes d'avis scientifique. C'est à cela notamment que sert un système de gestion intégrée. Outre cette importante fonction de coordination, il peut aussi servir à filtrer les demandes.

#### **4. GROUPE DE TRAVAIL III – MODALITES ET MECANISMES D'EMISSION D'AVIS SCIENTIFIQUES**

La démarche a consisté à regrouper les différents points énumérés dans quatre grandes rubriques :

1. Sélection et efficacité des experts
2. Données
3. Processus et méthodes
4. Communication des avis scientifiques

Pour chacune de ces rubriques, le groupe a dressé une liste des questions qui pourraient être examinées plus à fond. Lorsqu'il a établi son rapport, le groupe s'est efforcé d'indiquer les conséquences positives et négatives des recommandations.

##### **4.1 Sélection et efficacité des experts**

###### *Considérations*

*Processus et critères de sélection.* Le groupe a jugé qu'il était important de sélectionner les experts en fonction non seulement de leur bagage scientifique, mais aussi de leur expérience en matière d'évaluation des risques (aux niveaux national et international) et de leur connaissance des questions de sécurité sanitaire des aliments. Ils doivent en outre avoir fait leurs preuves au sein d'organes d'experts et être capables d'apporter une contribution utile au sein d'une équipe. A des fins d'équilibre, toutes sortes de compétences et de conceptions doivent être représentées au sein de l'organe d'experts. Si ces conditions ne sont pas réunies, les analyses et les avis de l'organe d'experts risquent d'être de moins bonne qualité et moins bien acceptés, même s'ils sont le fait d'éminents scientifiques.

Il faudrait définir des critères de sélection et les harmoniser au besoin entre les différents organes d'experts. Le processus de sélection doit être transparent, notamment pour éviter les conflits d'intérêts. C'est à la FAO et à l'OMS qu'il incombe de décider s'il y a ou non un conflit d'intérêts. L'appartenance à une organisation, un emploi dans la fonction publique, l'appui à la recherche, les déclarations et les prises de position publiques, les intérêts financiers et autres (par exemple l'appartenance à une catégorie professionnelle) doivent être indiqués. Ces informations doivent être rendues publiques avant la réunion (par exemple sur Internet), en respectant toutefois l'intimité de la vie privée. La participation doit être soumise à la condition que tous les intérêts se rapportant à la question sur laquelle porte la réunion soient divulgués publiquement. Ces informations doivent s'accompagner d'une déclaration stipulant que les experts doivent être contactés uniquement par l'intermédiaire du secrétariat. Les experts informeront celui-ci de toute tentative de les contacter directement. Les formulaires de déclaration utilisés actuellement devront être modifiés en conséquence.

On tâchera d'accroître la participation des experts de pays en développement en les recensant, en apportant un appui financier ou autre (infrastructure) et en assurant des programmes spécifiques de formation. Il serait utile à cet égard de créer un réseau d'instituts scientifiques compétents. Il est

possible aussi de recourir aux programmes de bourses ou d'échanges de la FAO et de l'OMS qui nouent et entretiennent des liens entre ces instituts.

*Formation.* La FAO et l'OMS devraient proposer une formation aux experts dans les domaines suivants : rédaction, communication, anglais en tant que deuxième langue, appréciation des conflits d'intérêts, cadre de travail des organes d'experts (rôles des avis, principaux instituts), méthodes de travail, leadership, techniques utiles pour la conduite et l'animation des travaux.

Il faut en outre apprendre aux experts à mieux percevoir les jugements de valeur faits lors des réunions et à mieux faire la distinction entre l'évaluation des risques et la gestion des risques.

*Reconnaissance et gratification.* Les moyens dont disposent la FAO et l'OMS pour recruter des experts dans le monde entier sont actuellement limités. Les travaux des groupes d'experts n'étant pas considérés de la même façon que les publications scientifiques qui font l'objet d'un examen collégial, les scientifiques, surtout les jeunes, ne sont guère incités à participer. La FAO et l'OMS devraient encourager les instituts universitaires à mettre la participation à des réunions d'experts et les travaux qui en découlent sur le même plan que d'autres réalisations scientifiques. Elles devraient adresser aux experts et aux instituts dont ils dépendent des lettres et des documents officiels prouvant que ces travaux ont la même valeur que les travaux et les publications soumis à un examen collégial. Il faut mieux faire connaître (par exemple sur Internet) les instituts qui « prêtent » leurs experts. Au cas où ces instituts seraient soumis à d'importantes restrictions budgétaires, la FAO et l'OMS devront peut-être dédommager les experts ou leur institut, en particulier si leur collaboration s'étend sur une longue période ou s'ils ne touchent pas de salaire dans l'intervalle. Elles devraient considérer les services d'experts mis à leur disposition par les Etats Membres comme équivalant à des contributions financières. Un tel système aura des répercussions sur les besoins financiers de la FAO et de l'OMS.

*Rôle de la langue dans la sélection des experts.* Les réunions organisées en vue de donner des avis scientifiques destinés à un public mondial se tiennent généralement en anglais seulement, ce qui désavantage voire exclut les experts qui ne parlent pas anglais. L'idéal serait qu'elles puissent se dérouler dans toutes les langues. Mais, pour des raisons pratiques, il n'est guère envisageable que les réunions scientifiques aient lieu en plusieurs langues. Les interprètes dont les connaissances scientifiques sont suffisantes pour garantir l'exactitude de l'interprétation simultanée sont très peu nombreux et les services d'interprétation ralentissent considérablement le déroulement des réunions. L'organisation du travail et la communication informelle indispensables à un débat fructueux en pâtissent. Toutefois, la participation d'experts ayant des connaissances bien particulières peut justifier le recours occasionnel à des services d'interprétation. Mais la FAO et l'OMS devraient plutôt offrir aux experts dont l'anglais n'est pas la langue maternelle une formation qui leur permettrait non seulement de mieux participer en tant que spécialistes, mais aussi d'assumer d'autres rôles (rapporteur ou président par exemple). La structure des groupes d'experts s'en trouverait modifiée : au moins une partie des experts pourraient devenir membres permanents pendant une période déterminée.

Même s'il est probable que, pour les raisons indiquées ci-dessus, les réunions des groupes d'experts continueront à se dérouler en anglais seulement pour le moment, la FAO et l'OMS, et les groupes eux-mêmes, devraient tout mettre en oeuvre pour que la barrière de la langue ne limite pas le choix de données et de publications prises en compte.

*Participation d'observateurs et de parties intéressées aux organes d'experts.* La participation d'observateurs et de parties intéressées ou d'autres entités qui d'habitude ne sont pas invités aux réunions d'experts scientifiques pose un certain nombre de problèmes qu'il faut examiner attentivement : 1) si les frais de participation sont trop élevés pour certaines parties intéressées, la représentation sera déséquilibrée ; 2) il faut maintenir une représentation équilibrée au sein des

organes d'experts ; 3) des spécialistes de la communication et du « parler clair » pourraient apporter une contribution utile ; 4) un code d'éthique permettrait d'éviter les influences indues sur la prise de décision.

Il existe différents mécanismes pour ouvrir davantage le processus, y compris les réunions, et il serait bon de mieux étudier leurs avantages et leurs inconvénients. Il y a deux principes à prendre en compte dans cette analyse pour déterminer si les approches sont adaptées ou non : 1) la représentation équilibrée des différents intérêts et des différentes régions ; 2) l'indication en toute transparence des raisons d'associer ou de ne pas associer des non-experts. Sur la base de ces principes, l'analyse doit permettre de déterminer si les ONG peuvent être représentées par des experts ou des non-experts, si les observateurs doivent être nommés par leur organisation et/ou par le secrétariat, s'il est justifié qu'un spécialiste de la communication ou du « parler clair » fasse partie du groupe d'experts et s'il doit y avoir des représentants permanents de certains groupes d'intérêts comme les consommateurs et l'industrie.

*Secrétariat des organes d'experts.* Il est nécessaire de déterminer si les ressources actuelles sont suffisantes pour financer les activités des groupes d'experts. Il faut être conscient que le renforcement des procédures peut modifier les obligations et les tâches du secrétariat et avoir des conséquences sur la formation, le budget et la dotation en personnel. Il faut définir ou revoir et faire connaître le rôle et le mandat du secrétariat en général et pour tel groupe d'experts en particulier.

#### *Principales conclusions*

Le groupe a noté qu'il était indispensable de sélectionner les membres des organes d'experts selon des critères clairs, harmonisés et transparents, et que la formation des experts aux tâches dont ils devront s'acquitter en tant que membres de tels organes est d'une importance capitale, avant même la compétence et le sens de la communication. Le groupe a estimé que l'un des grands problèmes à résoudre est la sous-représentation des experts de pays en développement. Il a également constaté que la contribution des experts n'était pas toujours dûment reconnue et qu'il peut se révéler nécessaire de dédommager les experts ou leur institution pour leur participation. C'est d'autant plus important si la participation s'étend sur une longue période ou si les experts ne touchent pas leur salaire. Il convient par ailleurs d'envisager des mécanismes permettant à des non-experts ou à des observateurs de prendre part aux réunions d'experts.

#### **Recommandations**

13. La FAO et l'OMS devraient harmoniser les méthodes de sélection appliquées par les organes d'experts en définissant, s'il y a lieu, une série de critères clairs qui seront rendus publics. Le processus de sélection doit être transparent, ce qui suppose notamment d'apprécier comme il convient les conflits d'intérêts et d'assurer l'équilibre au sein des groupes d'experts.

14. La FAO et l'OMS devraient offrir aux experts la possibilité de se familiariser avec leurs politiques et méthodes, d'acquérir des compétences linguistiques et d'apprendre à bien communiquer et à déceler les conflits d'intérêts.

15. Bien que, pour des raisons d'ordre pratique, les travaux des groupes d'experts se dérouleront généralement en anglais seulement dans l'immédiat, la FAO et l'OMS, ainsi que les groupes eux-mêmes, devraient tout mettre en oeuvre pour que la barrière de la langue ne limite pas le choix de données et de publications prises en compte.

16. La FAO et l'OMS devraient instaurer des moyens de reconnaissance concrète de la contribution apportée par les scientifiques qui émettent des avis d'experts et par les institutions qui les emploient.

17. La FAO et l'OMS devraient considérer les contributions faites par les Etats Membres par l'intermédiaire de leurs experts comme équivalant à des contributions financières.

## 4.2 Données

### *Considérations*

*Pertinence des données.* Les données doivent convenir à l'usage qu'on se propose d'en faire, c'est-à-dire évaluation et avis scientifique. On encouragera si possible les organes internationaux et nationaux à harmoniser les impératifs concernant les données (par exemple le nombre minimum d'essais pour les pesticides).

*Qualité des données.* Les données sur lesquelles va se fonder l'avis scientifique doivent être de qualité acceptable et bien documentées (en ce qui concerne par exemple la conformité aux bonnes pratiques de laboratoire et le contrôle/l'assurance de la qualité). Elles doivent aussi être récentes et représentatives des populations ou sous-groupes ainsi que de la distribution géographique afin de refléter fidèlement la situation. Lorsque les seules données disponibles sont de qualité insuffisante, il faut l'indiquer et les utiliser en tenant compte des incertitudes et des imperfections.

*Sources de données.* La FAO et l'OMS devraient encourager et aider les pays en développement à présenter des données et proposer des solutions pour :

- faire mieux comprendre dans les pays en développement pourquoi il est utile de fournir des données et de quels types elles doivent être ;
- remédier aux carences de l'infrastructure et des mécanismes dans les pays en développement afin de générer les données dont la FAO et l'OMS ont besoin pour émettre des avis scientifiques ;
- remédier au manque d'installations, de personnel et de fonds d'exploitation ;

Afin de surmonter ces obstacles :

1. Les services centraux du Codex devraient diffuser des informations aux chercheurs et à d'autres parties intéressées dans leur pays concernant les avis scientifiques des organes du Codex, de la FAO et de l'OMS, par exemple lancer des appels à fournir des données.
2. Il est nécessaire de former, par l'intermédiaire des bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS et en ayant recours aux réseaux existants tels que le GEMS/Food, le Salm-Surv, etc., le personnel des services centraux du Codex et les scientifiques qui seront amenés à évaluer les risques.
3. Il faut disposer d'un financement durable pour mettre en place et entretenir les installations requises, développer les ressources humaines et couvrir les frais de fonctionnement.
4. Le jumelage entre un pays en développement et un pays expérimenté pourrait être une solution pour produire davantage de données.
5. Pour que les données soient générées en plus grand nombre, il faut encourager l'interaction entre les experts de l'alimentation, les cliniciens et les épidémiologistes.

*Présentation des données.* Il arrive que les détenteurs de données ignorent quand et à qui les faire parvenir. Ils ne savent pas non plus comment les présenter (sous quelle forme et par quel moyen) :

1. Les données doivent être communiquées sous forme électronique et sur copie papier.
2. Les données analytiques relatives aux contaminants chimiques dans les aliments doivent être présentées selon le format du GEMS/Food.
3. Il serait bon de convenir d'une présentation standard des données d'évaluation des risques microbiologiques.

4. Il faut résoudre les problèmes concernant les données d'importance commerciale, par exemple en répertoriant les données uniquement par région et non par pays.

*Confidentialité.* La FAO et l'OMS devraient veiller à ce que les données restent confidentielles avant, pendant et après l'évaluation. Il faudrait élaborer des principes directeurs concernant le traitement de ces données.

*Propriété des données.* La FAO, l'OMS et leurs groupes d'experts doivent utiliser les données en respectant les droits de propriété intellectuelle. Les mécanismes internationaux prévus à cet effet, tels que ceux de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), doivent s'appliquer.

*Considérations d'éthique.* Les données relatives à des sujets humains doivent être utilisées selon les principes de consentement éclairé et de respect de la vie privée. Les études portant sur des sujets humains doivent être examinées par les autorités compétentes, par exemple l'OMS et les organes nationaux.

### *Principales conclusions*

Pour le groupe, les questions les plus importantes concernant les données sont leur origine et leur pertinence. Beaucoup de données proviennent de sources industrielles et le groupe a constaté qu'elles étaient différemment acceptées selon les comités d'experts. Une plus grande harmonisation entre les groupes consultatifs scientifiques s'impose et nécessitera probablement la définition de critères transparents d'inclusion ou d'exclusion des données. L'insuffisance des moyens de communication, de la formation et de l'appui financier éventuel empêche dans une large mesure d'obtenir davantage de données scientifiques des pays en développement. Le groupe a également estimé qu'il fallait définir des critères d'assurance de la qualité des données qui soient à la fois clairs et flexibles. Il convient notamment d'harmoniser les approches avec d'autres directives internationales, nationales et professionnelles sur ce point. Ces directives varient vraisemblablement d'une discipline à l'autre. C'est ainsi que les études de toxicologie dont on utilise les données scientifiques sont généralement effectuées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire, tandis que les études microbiologiques emploient la plupart du temps des méthodes d'analyse standard validées. Le groupe a jugé que le Codex, la FAO et l'OMS pourraient jouer un rôle bien plus important dans la collecte et la diffusion de données scientifiques, en particulier par l'intermédiaire de leurs correspondants dans les pays en développement.

### **Recommandations**

18. La FAO et l'OMS devraient encourager et aider les pays en développement à fournir des données.
19. La FAO et l'OMS devraient élaborer des principes généraux indiquant les données que les groupes d'experts doivent inclure/exclure.
20. La FAO et l'OMS devraient élaborer des principes généraux concernant la confidentialité, les droits de propriété intellectuelle et les considérations d'éthique qui s'appliquent aux données.

## **4.3 Processus et méthodes**

### *Considérations*

*Méthodes pour accroître la participation des pays en développement.* Il convient d'améliorer les systèmes en place afin de mieux communiquer avec les experts et avec ceux qui fournissent et utilisent les données dans les pays en développement. Les communications pourraient par exemple

se faire dans d'autres langues que l'anglais. Il faut utiliser d'autres canaux que le courrier électronique et Internet, en particulier dans les pays en développement où ces deux moyens de communications sont parfois limités.

La FAO et l'OMS devraient recourir plus souvent à leurs bureaux régionaux et bureaux de pays, et les services centraux du Codex devraient s'attacher à mieux diffuser l'information dans les pays en développement.

*Interaction avec le Codex.* Le groupe a estimé que les questions du Codex et des Etats Membres devaient être formulées clairement. En ce qui concerne le Codex, les organes d'experts ne peuvent se fonder uniquement sur le texte de ses rapports officiels. Une meilleure communication s'impose avec les membres des comités du Codex en dehors de leurs réunions annuelles.

Il est important que les représentants des organes d'experts et les comités du Codex procèdent à une mise au point sur les questions à examiner. Celles-ci doivent être pertinentes et relever du domaine de compétence de l'organe concerné. La participation active de l'organe d'experts, du comité du Codex qui fait la demande et du secrétariat de la FAO et de l'OMS est indispensable à cet égard.

La FAO et l'OMS devraient s'efforcer de développer ces interactions en programmant par exemple des réunions successives entre celles de l'organe d'experts et celles du comité du Codex. Elles devraient également envisager de mettre des membres des organes d'experts à la disposition du comité du Codex lors de ces réunions pour qu'ils donnent des avis techniques et de permettre à des représentants des comités du Codex de participer aux réunions d'experts. La FAO et l'OMS devraient aussi favoriser l'interaction entre les organes d'experts dans les domaines et pour les questions qui concernent plusieurs comités (par exemple quand il s'agit de voir si les avantages compensent les risques).

Un mécanisme simple et rapide est nécessaire pour les questions de moindre importance que le Codex pose aux experts et pour donner des éclaircissements sur les rapports en dehors des réunions des organes d'experts.

*Organisation des réunions et logistique.* Il a été jugé essentiel de préparer les réunions scientifiques à l'avance puisque la plupart des experts ne sont disponibles que pendant un temps déterminé. La FAO et l'OMS devraient engager les gouvernements à laisser aux experts suffisamment de temps pour travailler avant et pendant les réunions internationales. Il faut instaurer des mécanismes pour que l'industrie et d'autres parties intéressées apportent leur contribution sans qu'il y ait de conflits d'intérêts. La FAO et l'OMS devraient encourager les instances nationales à débloquer des fonds pour affecter des experts permanents aux activités internationales. Le secrétariat doit disposer des moyens nécessaires pour superviser l'organisation, suivre le déroulement et veiller à la qualité des travaux de préparation, et pour s'assurer du bien-fondé de tous les documents de travail. La FAO et l'OMS devraient définir clairement le rôle de tous les participants aux réunions, en indiquant notamment dans quelle mesure les membres du secrétariat doivent prendre une part active aux délibérations des groupes d'experts. Elles devraient donner des indications réalistes sur le travail qu'il est possible d'effectuer compte tenu des délais impartis et des ressources. L'organisation ou le type de la réunion doivent dépendre de la tâche à exécuter et de l'avis scientifique demandé. Lorsqu'il n'y en a pas, il convient de fixer des modalités pratiques pour la tenue des réunions d'experts. Pour organiser plus de réunions chaque année et effectuer le travail demandé, il faut plus de ressources, plus de moyens de secrétariat, et les experts doivent être disponibles plus longtemps.

*Ouverture.* Il faut étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte du point de vue d'un plus grand nombre d'intéressés et de prévoir une phase durant laquelle le public peut donner son opinion sur le projet d'avis. Le public aurait ainsi plus confiance dans les avis scientifiques, le processus serait plus transparent et l'apport d'un cercle plus large donnerait

plus de valeur aux conclusions. L'organisation des réunions exigerait cependant plus de temps, de ressources et de moyens de secrétariat. Les réunions revêtiraient un caractère plus officiel et nécessiteraient une plus grande supervision pour être productives. Certains participants ont estimé que des réunions ouvertes pourraient empêcher les experts de discuter et de s'exprimer librement, tandis que d'autres pensaient que le point de vue de personnes extérieures stimulerait la discussion. La FAO et l'OMS devraient étudier les règles en vigueur pour les comités d'experts nationaux, en ce qui concerne notamment l'ouverture des réunions sur l'extérieur, et voir si elles peuvent s'appliquer aux réunions d'experts internationales.

Actuellement, le processus d'émission d'avis scientifiques documentés est lent, souvent parce qu'une révision technique s'impose une fois que les experts ont rendu leurs conclusions. La FAO et l'OMS devraient peut-être mettre les projets de rapport en consultation immédiatement après les réunions et fournir les ressources nécessaires pour recruter des rédacteurs techniques qualifiés qui commenceraient à travailler pendant les réunions.

*Divergences entre les experts, nécessité d'un consensus, opinions minoritaires.* La marche à suivre pour résoudre les conflits entre scientifiques doit être étayée par des documents. Les membres doivent en être informés avant la réunion. En l'absence de consensus, on peut mettre la question aux voix. Les experts doivent s'efforcer autant que possible de parvenir à un consensus, mais lorsque cela est impossible, il faut l'indiquer. Quand le cas se présente, de telles règles permettent de publier les opinions minoritaires.

*Partage des tâches et utilisation des rapports d'organes nationaux ou régionaux.* Le groupe a estimé qu'il fallait encourager l'utilisation des rapports nationaux et régionaux pour éviter des répétitions inutiles dans les domaines où les opinions concordent déjà. Mais il n'en demeure pas moins nécessaire de garantir l'indépendance et l'impartialité des avis scientifiques rendus par la FAO et l'OMS. Il faut savoir que seuls certains éléments des rapports nationaux et régionaux peuvent être utilisés dans le cadre de délibérations internationales. En concertation avec le Codex, la FAO et l'OMS devraient donner des conseils sur l'utilisation qu'il convient de faire de ces rapports. Pour un meilleur partage des tâches, elles devraient examiner les possibilités de coordination entre les organes nationaux, régionaux et internationaux pour faire des évaluations ou donner des avis scientifiques concertés dans certains domaines.

*Interaction structurée avec ceux qui fournissent les données et accès aux connaissances spécialisées des parties intéressées.* Des dispositions doivent être prises pour permettre à ceux qui fournissent les données et à d'autres parties intéressées d'avoir une interaction avec les groupes d'experts. Il peut s'agir, par exemple, d'une interaction avant la réunion, de mécanismes permanents d'échange au sujet de questions techniques dont s'occupe le secrétariat ou de la communication en temps voulu des conclusions à ceux qui ont fourni les données. Pour se procurer plus facilement des données, il faut établir des relations de confiance avec ceux qui les fournissent.

### *Principales conclusions*

Le groupe a noté qu'en ce qui concerne l'acquisition et la diffusion d'avis scientifiques, de nombreux Etats Membres avaient établi des règles et acquis un savoir dont la FAO, l'OMS et le Codex pourraient s'inspirer au niveau international. La FAO et l'OMS auraient notamment intérêt à étudier la façon dont les gouvernements ont réussi à ouvrir leurs groupes consultatifs scientifiques sur l'extérieur sans compromettre leur intégrité scientifique ni leur productivité. Le groupe a noté que le processus d'acquisition et de diffusion d'avis scientifiques par l'intermédiaire de la FAO et de l'OMS serait plus transparent s'il existait des protocoles écrits (c'est-à-dire des règles pratiques) qui définissent officiellement les processus et les critères à respecter lors des réunions d'experts. Il est impératif de communiquer rapidement, de façon structurée et à plusieurs reprises, avec le ou les organes qui demandent un avis scientifique afin de bien cerner les questions à examiner, de se

mettre d'accord sur les tâches à effectuer, les approches à adopter, les délais à respecter et les décisions à prendre, de donner les premières conclusions et d'interpréter les résultats. Dans le cas particulier du Codex, il peut s'avérer nécessaire de revoir l'organisation actuelle concernant la communication des informations afin d'éviter que le comité du Codex qui fait la demande ne tarde à donner les précisions nécessaires. La normalisation des règles et de l'appui ainsi apporté aux organes d'experts exigera probablement des moyens logistiques supplémentaires. De la même façon, comme ces processus se répèteront souvent, il sera sans doute plus nécessaire encore qu'un pourcentage d'experts scientifiques fassent partie d'un organe permanent pendant une durée déterminée. Ce sera le cas notamment si la FAO et l'OMS décident que les membres des groupes d'experts doivent suivre une formation supplémentaire.

#### **Recommandations**

21. La FAO et l'OMS devraient donner des orientations sur l'usage que les groupes d'experts internationaux doivent faire des rapports nationaux et régionaux d'experts scientifiques dans leurs délibérations.
22. La FAO et l'OMS devraient améliorer les modalités d'interaction des groupes d'experts avec ceux qui fournissent les données et d'autres parties intéressées.
23. La FAO et l'OMS devraient analyser plus à fond les différents moyens de parvenir à une plus grande ouverture et à une plus grande transparence des réunions scientifiques.
24. La FAO et l'OMS devraient rendre publics leurs principes, politiques et procédures applicables à l'émission d'avis scientifiques afin qu'il soit possible de les examiner et de faire des observations.
25. LA FAO et l'OMS devraient instaurer des moyens d'évaluer et de développer le potentiel et l'infrastructure des pays en développement en matière d'analyse des risques.

#### **4.4 Communication des avis scientifiques**

##### *Considérations*

Par *ponctualité*, il faut entendre le respect du délai entre la fin d'une réunion et la publication d'un rapport final. Ce délai est à présent de six mois, d'un an ou plus dans certains cas.

Un examen collégial pourrait rallonger le délai entre l'établissement du projet de rapport et sa publication. Les éléments qui influent sur la rapidité de l'examen collégial sont le délai nécessaire pour procéder à l'examen lui-même et celui dont les auteurs ont besoin pour réagir à la critique de leur rapport. Ces deux éléments dépendent eux-mêmes de la charge de travail du personnel de la FAO et de l'OMS. S'il est déjà surchargé, il aura en effet moins de temps pour relancer les relecteurs et les auteurs qui ont pris du retard. Le temps de réaction d'un auteur dépend de la mesure dans laquelle son travail est reconnu et rétribué. S'il a consacré du temps à une réunion et à la rédaction d'un projet de rapport sans que son travail soit suffisamment reconnu ou rétribué, il ne donnera sans doute pas suite rapidement à l'examen critique de son travail.

La bonne volonté d'un expert peut aussi dépendre d'un autre élément lié à la ponctualité. Si un rapport tarde à sortir (et en supposant que l'expert n'a aucun pouvoir sur sa publication), il se peut que des parties intéressées (groupes industriels ou groupes de consommateurs) prennent contact avec l'expert pour connaître ses conclusions. Si celui-ci est tenu à la confidentialité, il risque d'éprouver un sentiment d'impuissance qui, à l'avenir, le dissuadera de participer. Certains systèmes permettent d'éviter ce problème, par exemple celui adopté par la Food and Drug Administration des Etats-Unis d'Amérique (FDA), qui autorise les requérants à se mettre

directement en relation avec l'expert pour obtenir les résultats rapidement, et celui de l'Union européenne (EFSA), qui prévoit la parution du procès-verbal, des opinions et du projet de rapport dans la semaine qui suit la réunion. La solution la plus simple consisterait à publier le projet de rapport tout de suite après la réunion (à condition que tous les participants approuvent le projet).

*Transparence.* Pour être transparent, un rapport doit comprendre : a) une explication claire de la question posée ; b) les données disponibles pour répondre à la question ; c) les données sur lesquelles se fondent les conclusions ; d) les raisons pour lesquelles certaines données ont été exclues ; e) une explication de la fiabilité des données utilisées (y compris les éventuelles incertitudes) ; f) la solidité de l'hypothèse sur laquelle l'avis repose, éventuellement avec une appréciation qualitative de l'hypothèse (plausible, possible ou peu probable, par exemple).

Il est important, pour la transparence, d'indiquer les opinions minoritaires. Lorsqu'il s'agit d'avis scientifiques, elles doivent être scientifiquement fondées. Elles sont plus courantes lorsque les réunions sont moins nombreuses ou plus courtes vu qu'il faut souvent débattre longtemps pour parvenir à un consensus.

Si l'avis scientifique s'appuie sur des modèles mathématiques ou des simulations par ordinateur, la transparence veut que ceux-ci soient communiqués avec l'avis.

*Répondre aux besoins du requérant.* L'avis scientifique rendu à la fin du processus doit répondre aux besoins du requérant. Il est plus facile d'y parvenir s'il existe des procédures qui facilitent l'interaction au début du processus entre ceux qui évaluent et ceux qui gèrent les risques afin que la question soit bien formulée. L'interaction doit se répéter à plusieurs reprises et consister notamment en un examen du projet de rapport du groupe d'experts par ceux qui ont demandé l'avis scientifique.

*Clarté du propos.* Il est certes important que le rapport final où figure l'avis scientifique soit rédigé clairement, mais sa complexité dépend des besoins du requérant. S'il faut répondre aux besoins de différents publics, il est possible de le présenter sous plusieurs formes (document technique, résumé explicatif ou analytique, par exemple) qui, chacune, donne plus ou moins de précisions. La présentation des conclusions sous des formes plus ou moins détaillées augmente aussi les possibilités pour le public et les parties intéressées de faire des observations sur les conclusions.

Il peut être particulièrement difficile de traduire simplement des considérations techniques complexes quand il y a beaucoup d'incertitudes sur un point précis. La participation de spécialistes de la communication des risques au groupe d'experts dès le début du processus facilite souvent la formulation des conclusions en termes clairs à la fin du processus.

La technicité du ou des rapports finals dépend aussi de la façon dont est organisée la sortie des conclusions, question examinée en détail dans la section consacrée au processus. En bref, il s'agit, pour présenter les conclusions, de déterminer qui contacter, d'indiquer les questions délicates, d'instruire sur ces questions ceux qui vont présenter le rapport, de publier des communiqués de presse adaptés et de définir une politique concernant les relations des présidents des groupes d'experts avec la presse.

Il peut se révéler impossible de traduire un document technique complexe en plusieurs langues. Toutefois, s'il existe un résumé explicatif ou analytique rédigé en termes simples, il est plus facile de le faire traduire et de répondre ainsi aux besoins des pays en développement.

## *Principales conclusions*

Le groupe a jugé que le processus de communication devrait être plus transparent et plus efficace. La transparence notamment serait bien plus grande si l'on tenait mieux compte du public auquel l'avis scientifique est destiné et si les informations étaient formulées en termes clairs ou présentées sous plusieurs formes. Cela simplifierait également la traduction des rapports et des conclusions. Pour une plus grande transparence, il faut aussi soumettre les résultats des travaux à un examen pour vérifier que toutes les hypothèses sont explicitement formulées et leurs conséquences indiquées. Des processus doivent être prévus pour consigner les autres interprétations des données scientifiques si l'organe d'experts n'a pu parvenir à un consensus. La FAO et l'OMS devraient tenir compte de l'intérêt qu'il y a à publier d'abord les rapports sous forme de projets pour inviter les lecteurs à faire des commentaires.

Le groupe a également estimé que la FAO et l'OMS devraient se préoccuper davantage de la façon dont est organisée la publication des avis scientifiques. De nombreuses occasions se perdent de réunir des informations pour savoir dans quelle mesure ils contribuent à faire avancer la science et la santé publique.

### **Recommandations**

26. La FAO et l'OMS devraient publier les rapports le plus tôt possible, par exemple sur l'Internet.
27. La FAO et l'OMS devraient envisager de publier certains rapports à l'état de projets afin de les soumettre à l'opinion publique ou à un examen collégial avant d'en établir la version définitive.
28. La FAO et l'OMS devraient veiller au respect des règles en vigueur concernant la prise en compte des opinions minoritaires lorsqu'un organe d'experts ne peut parvenir à un consensus.
29. La FAO et l'OMS devraient rendre leurs rapports plus transparents en y faisant figurer un résumé clair des conclusions des groupes d'experts. La tâche sera sans doute plus facile si le groupe comprend des spécialistes de la communication des risques.

## **5. CONSIDERATIONS BUDGETAIRES**

Les participants à l'atelier étaient conscients que bon nombre de leurs recommandations auraient d'importantes conséquences budgétaires. Certaines étapes du processus de fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres pourraient être exécutées de manière plus économique, mais les progrès à faire du point de vue de la quantité, de la qualité, de la ponctualité et de la transparence des avis scientifiques nécessitent des ressources financières et humaines bien plus importantes. Faute de temps, les participants n'ont pu calculer combien coûterait la mise en oeuvre de leurs recommandations. Ils ont décidé de demander à la FAO et à l'OMS d'en estimer le coût lors des prochaines étapes du processus de consultation.

Il a été convenu qu'il ne fallait pas prévoir séparément un financement suffisant et durable pour les programmes essentiels d'avis scientifiques, mais le relier au financement du Codex et des activités en rapport avec le Codex, comme le Fonds fiduciaire du Codex pour une plus grande participation des pays en développement à ses travaux. Ces activités étant, dans une certaine mesure, liées entre elles, leur financement peut provenir des mêmes sources.

## **6. PROCHAINES ETAPES**

Les prochaines étapes du processus de consultation, proposées lors de la réunion de planification FAO/OMS, ont été brièvement présentées aux participants. Il est notamment prévu d'organiser une consultation d'experts FAO/OMS et une consultation avec la Commission du Codex Alimentarius, et de présenter les résultats du processus de consultation aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS. Les deux organisations feront une analyse des conséquences juridiques et budgétaires des recommandations faites à l'atelier et les présenteront lors de la consultation d'experts pour examen.

Le secrétariat a fait part aux participants de son intention d'utiliser un moyen analogue à la lettre circulaire du Codex pour demander aux Etats Membres et aux organisations non gouvernementales intéressées de donner officiellement leur opinion sur les recommandations faites à l'atelier.

## **7. CONCLUSION**

Les participants à l'atelier ont reconnu qu'il était important que la FAO et l'OMS améliorent la façon dont elles fournissent des avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres et ont considéré que c'était l'occasion de renforcer les programmes des deux organisations.

Ils ont estimé qu'appliquées en temps voulu, les recommandations figurant dans le présent rapport aideraient à mieux répondre aux demandes d'avis scientifiques.

Les participants ont recensé plusieurs points que la FAO et l'OMS devront examiner plus avant lors du processus de consultation. La poursuite des débats ne doit cependant pas empêcher l'application, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, des recommandations faites à l'atelier.

**ANNEXE 1**  
**Liste des participants**

**Dr Ursula Banasiak**

Federal Institute for Risk Assessment  
Thielallee 88-92  
14195 Berlin, Germany  
Tel: +49 30 8412 3337  
Fax: +49 30 8412 3260  
E-mail: [u.banasiak@bfr.bund.de](mailto:u.banasiak@bfr.bund.de)

**Dr Albert Bar**

Director  
Bioresco Ltd  
Bundesstrasse 29  
CH-4045 Basel, Switzerland  
Tel: +41 61 273 77 00  
Fax: +41 61 273 77 03  
E-mail: [contact@bioresco.ch](mailto:contact@bioresco.ch)

**Professor Alan Boobis**

Section of Experimental Medicine &  
Toxicology, Division of Medicine  
Imperial College London  
Hammersmith Campus  
Ducane Road  
London W12 0NN, UK  
Tel: +44 20 8383 3220  
Fax: +44 20 8383 2066  
E-mail: [a.boobis@imperial.ac.uk](mailto:a.boobis@imperial.ac.uk)

**Dr Nourredine Bouchriti**

Professor and Researcher  
Department of Hygiene and Food Industries  
of Animal Origin, B.P. 6202  
Institut Agronomique et Vétérinaire  
Hassan II, 10101 Rabat, Morocco  
Tel: +212 37 771745 or 58 or 59 (ext 1140)  
Fax: +212 37 778135 or 775838  
E-mail: [n.bouchriti@iav.ac.ma](mailto:n.bouchriti@iav.ac.ma)

**Dr Robert Buchanan**

Senior Science Advisor  
US Food and Drug Administration  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740-3835, USA  
Tel: +1 301 436 2369  
Fax: +1 301 436 2642  
E-mail: [Robert.Buchanan@cfsan.fda.gov](mailto:Robert.Buchanan@cfsan.fda.gov)

**Dr Gabriela Catalani**

Coordinadora Tecnica Punto Focal Codex  
Direccion General de Mercados Department  
of International Negotiation  
Secretaria de Agricultura  
Ganaderia y Pesca y Alimentos  
Avendia Pasca y Alimentos  
Paseo Colon 922, Oficina 29  
CP 1063 Buenos Aires, Argentina  
Tel: +54 11 4349 2549  
Fax: +54 11 4349 2244  
E-mail: [gcatal@sagpya.minproduccion.gov.ar](mailto:gcatal@sagpya.minproduccion.gov.ar)

**Dr Vincent Cogliano**

Chief, Unit of Carcinogen Identification and  
Evaluation  
International Agency for Research on Cancer  
World Health Organization  
150 Cours Albert Thomas  
69372 Lyon Cedex 08, France  
Tel: +33 472 73 84 76  
Fax +33 472 73 83 19  
E-mail: [cogliano@iarc.fr](mailto:cogliano@iarc.fr)

**Mr Steve Crossley**

Scientific Manager  
Modelling, Evaluation and Surveillance  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
Canberra BC, ACT 2610, Australia  
Tel: +61 2 6271 2624  
Fax: +61 2 6271 2278  
E-mail: [steve.crossley@foodstandards.gov.au](mailto:steve.crossley@foodstandards.gov.au)

**Dr Chris Fisher**

47 Walsingham Close  
Hatfield  
Herts, AL10 0RP, UK  
Tel: +44 1707 274216  
Fax: +44 1707 274216  
E-mail: [chris@fisher01t.fsnet.co.uk](mailto:chris@fisher01t.fsnet.co.uk)

**Dr Edward Groth III**  
Groth Consulting Services  
Food & Chemical Safety  
Risk Communication  
75 Clifford Avenue  
Pelham, New York  
Yonkers, NY, 10803-1702, USA  
Tel: +1 914 738 5956  
E-mail: [NedGroth@cs.com](mailto:NedGroth@cs.com)

**Dr Steve Hathaway**  
Director, Programme Development Groups  
New Zealand Food Safety Authority (NZFSA)  
P.O. Box 646  
Gisborne, New Zealand  
Tel: +64 6 867 1144  
Fax: +64 6 868 5207  
E-mail: [steve.hathaway@nzfsa.govt.nz](mailto:steve.hathaway@nzfsa.govt.nz)

**Dr Fumiko Kasuga**  
Section Chief  
Division of Safety Information on Drug, Food  
and Chemicals  
National Institute of Health Sciences  
1-18-1 Kamiyoga, Setagaya-ku  
Tokyo 158-8501, Japan  
Tel: +81 3 3700 1403  
Fax: +81 3 3700 1483  
E-mail: [kasuga@nihs.go.jp](mailto:kasuga@nihs.go.jp)

**Dr Ada Knaap**  
RIVM  
National Institute of Public Health and the  
Environment  
Rijksinstituut voor Volksgezondheid en  
Milieu PO Box 1 3720 BA Bilthoven,  
Netherlands  
Tel: +31 30 274 2117  
Fax: +31 30 274 4401  
E-mail: [ada.knaap@rivm.nl](mailto:ada.knaap@rivm.nl)

**Dr Werner Kobel**  
Syngenta Crop Protection  
WRO-1058.7.48  
P.O. Box  
CH4002 Basel  
Tel: +41 61 323 6239  
Fax: +41 61 323 5334  
E-mail: [werner.kobel@syngenta.com](mailto:werner.kobel@syngenta.com)

**Ms Lisa Lefferts**  
526 Mountain Field Trail  
Nellysford, VA 22958, USA  
Tel: +1 434 361 2420  
Fax: +1 434 361 2421  
E-mail: [llefferts@earthlink.net](mailto:llefferts@earthlink.net)

**Dr Alicia Lustre**  
Director, Food Development Center  
National Food Authority, Philippines  
FTI Complex, Taguig, Metro Manila  
Philippines  
Tel: +63 2 838 4715  
Fax: +63 2 838 4692  
E-mail: [lustre@pacific.net.ph](mailto:lustre@pacific.net.ph)

**Dr Anne MacKenzie**  
Senior Science Advisor  
Canadian Food Inspection Agency  
59, Camelot Drive  
Room 203 West  
Ottawa Ontario K1A 0Y9, Canada  
Tel: +1 613 225 2342 ext. 4188  
Fax: +1 613 228 6638  
E-mail: [amackenzie@inspection.gc.ca](mailto:amackenzie@inspection.gc.ca)

**Dr Claude Mosha**  
Chief Standards Officer  
Head Agriculture and Food Section  
Tanzania Bureau of Standards (TBS)  
P.O. Box 9524, Dar Es Salaam, Tanzania  
Tel: +255 741 324495, +255 22 245 0298  
Fax: +255 22 2450959  
E-mail: [cjmosha@yahoo.co.uk](mailto:cjmosha@yahoo.co.uk)

**Dr Ian Munro**  
President  
CANTOX Health Sciences International  
2233 Argentia Road, Suite 308  
Mississauga, Ontario L5N 2X7  
Canada  
Tel: +1 905 542 2900  
Fax: +1 905 542 1011  
E-mail: [imunro@cantox.com](mailto:imunro@cantox.com)

**Dr Canice Nolan**  
Head of Secteur Pesticides  
DG Health and Consumer Protection  
European Commission  
Rue de la Loi 200 (F101 6/91)  
B-1049 Bruxelles  
Tel: +32 2 296 1633  
Fax: +32 2 296 5963  
E-mail: [canice.nolan@cec.eu.int](mailto:canice.nolan@cec.eu.int)

**Dr Birgit Nørrung**  
Head of Department  
Department of Microbiological Food Safety  
Danish Institute of Food and Veterinary  
Research  
Moerkhoej Bygade 19  
2860 Soeborg, Denmark  
Tel: +45 72 34 7180/81  
E-mail: [bin@dfvf.dk](mailto:bin@dfvf.dk)

**Dr Greg Paoli**  
Decisionalysis Risk Consultants, Inc.  
1831 Yale Avenue  
Ottawa,  
Ontario K1H 6S3  
Canada  
Tel: +1 613 260 1424  
Fax: +1 613 260 1443  
E-mail: [gpaoli@decisionalysis.com](mailto:gpaoli@decisionalysis.com)

**Dr Gérard Pascal**  
Institut National de la Recherche  
Agronomique, France (INRA)  
Scientific Directorate on Human Nutrition  
and Food Safety  
147, Rue de l'Université  
75338 Paris, France  
E-mail: [gerard\\_pascal@yahoo.fr](mailto:gerard_pascal@yahoo.fr)  
or [pascal@paris.inza.fr](mailto:pascal@paris.inza.fr)

**Dr Donald Schaffner**  
Food Risk Analysis Initiative  
Rutgers University  
65 Dudley Road  
New Brunswick  
NJ 08901-8520, USA  
Tel: +1 732 932 9611 x214  
Fax: +1 732 932 6776  
E-mail: [schaffner@aesop.rutgers.edu](mailto:schaffner@aesop.rutgers.edu)

**Dr Stuart A. Slorach**  
Deputy Director-General  
National Food Administration  
P.O. Box 622  
SE-75126 Uppsala, Sweden  
Tel: +46 18 17 5594  
Fax : +46 18 10 5848  
E-mail: [stsl@slv.se](mailto:stsl@slv.se)

**Dr Adriana Fernandez Suarez**  
Senior Researcher  
Inst. Nacional de Tecnologia Agropecuaria  
(National Institute of Agricultural Research)  
CC77, 1708 Moron, Buenos Aires  
Argentina  
Tel: +54 11 4621-0446  
Fax: +54 11 4621-2012  
E-mail: [afsuarez@cicv.inta.gov.ar](mailto:afsuarez@cicv.inta.gov.ar)

**Dr Christine Taylor**  
Office of Nutritional Products, Labelling and  
Dietary Supplements, HFS-800, U.S. FDA  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 29740 USA  
Tel: +1 301 827 9532  
Fax: +1 301 436 2639  
E-mail: [christine.taylor@cfsan.fda.gov](mailto:christine.taylor@cfsan.fda.gov)

**Dr Kaye Wachsmuth**  
P.O. Box 47  
3 Cardiff Road  
Rehoboth Beach, DE 19971, USA  
Tel: +1 302 227 9597  
Mob: +1 302 542 9110  
E-mail: [wachblack@aol.com](mailto:wachblack@aol.com)

**Dr Jorge Antonio Lopez Zarate**  
International Affairs Subdirector  
Dirección General de Norams (DGN)  
Secretaría de Economía  
Puente de Tecamachalco  
#6 Secc. Fuentes  
Lomas de Tecamachalco, C.P. 53950  
Edo. México  
Tel: +52 55 57299480  
Fax: +52 55 57299480  
E mail: [jorgez@economia.gob.mx](mailto:jorgez@economia.gob.mx)

**Eng. Rima H. Zu'mot**  
Director, Food Control  
Aqaba Special Economic Zone Authority  
P.O. Box 2565, 77110 Aqaba, Jordan  
Tel: +962 3209 1000 ext 2083  
Fax: +962 3209 1017  
E-mail: [rzumot@aseza.jo](mailto:rzumot@aseza.jo)

### **Secrétariat du Codex**

**Dr Kazuaki Miyagishima**  
Secretary, Codex Alimentarius Commission  
FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 54390  
Fax: +39 06 570 54593  
E-mail: [kazuaki.miyagishima@fao.org](mailto:kazuaki.miyagishima@fao.org)

### **FAO**

**Mr Lahsen Ababouch**  
Chief, Fish Utilization and Marketing Service  
FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 54157  
Fax: +39 06 570 55188  
E-mail: [lahsen.ababouch@fao.org](mailto:lahsen.ababouch@fao.org)

**Dr Sarah Cahill**  
Food Quality & Standards Service  
Food and Nutrition Division, FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
I-00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 53614  
Fax: +39 06 570 54593  
E-mail: [sarah.cahill@fao.org](mailto:sarah.cahill@fao.org)

**Mrs Maria de Lourdes Costarrica**  
Senior Officer  
Food Quality Liaison Group  
Food and Nutrition Division, FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 56060  
Fax: +39 06 570 54593  
E-mail: [lourdes.costarrica@fao.org](mailto:lourdes.costarrica@fao.org)

**Dr Jean-Louis Jouve**  
Chief, Food Quality and Standards Service  
Food and Nutrition Division, FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 55858  
Fax: +39 06 570 54593  
E-mail: [JeanLouis.Jouve@fao.org](mailto:JeanLouis.Jouve@fao.org)

**Ms Mary Kenny**  
Nutrition Officer  
Food Quality & Standards Service  
Food and Nutrition Division  
Viale Delle terme di Caracalla  
I-00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 53653  
Fax: +39 06 570 54593  
E-mail: [mary.kenny@fao.org](mailto:mary.kenny@fao.org)

**Dr Manfred Luetzow**  
Joint Secretary for JECFA  
FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 55425  
Fax: +39 06 570 54593  
E-mail: [manfred.luetzow@fao.org](mailto:manfred.luetzow@fao.org)

**Dr Prakash Shetty**  
Chief, Nutrition Planning, Assessment and  
Evaluation Service, Food and Nutrition  
Division, FAO  
Viale Delle terme di Caracalla  
I-00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 53341  
Fax: +39 06 570 54593  
E-mail: [Prakash.Shetty@fao.org](mailto:Prakash.Shetty@fao.org)

**Dr Amelia Tejada**  
FAO Joint Secretary to JMPR  
Agricultural Officer  
Plant Protection Service  
Plant Production and Protection Division  
I-00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 54010  
Fax: +39 06 570 56347  
E-mail: [Amelia.Tejada@fao.org](mailto:Amelia.Tejada@fao.org)

## **OMS**

### **Dr Lindsay Martinez**

WHO/FOS  
20 Ave Appia  
1211 Geneva 27, Switzerland  
Tel: +41 22 791 3080  
Fax: +41 22 791 4807  
E-mail: [martinezl@who.int](mailto:martinezl@who.int)

### **Dr Gerald Moy**

WHO/FOS  
20 Ave Appia  
1211 Geneva 27, Switzerland  
Tel: +41 22 791 3698  
Fax: +41 22 791 4807  
E-mail: [moyg@who.int](mailto:moyg@who.int)

### **Dr Sam Page**

WHO/PCS  
20 Ave Appia  
1211 Geneva 27, Switzerland  
Tel: +41 22 791 3573  
Fax: +41 22 791 4848  
E-mail: [pages@who.int](mailto:pages@who.int)

### **Dr Jørgen Schlundt**

WHO/FOS  
20 Ave Appia  
1211 Geneva 27, Switzerland  
Tel: +41 22 791 3445  
Fax: +41 22 791 4807  
E-mail: [schlundtj@who.int](mailto:schlundtj@who.int)

### **Dr Angelika Tritscher**

WHO/PCS  
20 Ave Appia  
1211 Geneva 27, Switzerland  
Tel: +41 22 791 3569  
E-mail: [tritschera@who.int](mailto:tritschera@who.int)

### **Dr Wim van Eck**

WHO/FOS  
20 Ave Appia  
1211 Geneva 27, Switzerland  
Tel: +41 22 791 3582  
Fax: +41 22 791 4807  
E-mail: [vaneckw@who.int](mailto:vaneckw@who.int)

### **Dr Mike Wehr**

WHO/FOS  
20 Ave Appia  
1211 Geneva 27, Switzerland  
Tel: 41 22 791 4712  
Tel: 41 22 791 4807  
E-mail: [wehrm@who.int](mailto:wehrm@who.int)

## **ANNEXE 2**

### **Ordre du jour**

#### **Mardi 27 janvier 2004**

- Ouverture de l'atelier par le Dr Kerstin Leitner, Sous-Directeur général, Développement durable et milieux favorables à la santé (OMS/SDE)
- Présentation des présidents et des rapporteurs
- Objectifs de l'atelier
- Adoption de l'ordre du jour
- Organisation de l'atelier (dispositions, questions administratives)
- Aperçu du processus de consultation
- Rapport sur le forum électronique

#### *Pause café*

- Points principaux des documents de travail (auteurs, 15 minutes chacun)

#### *Déjeuner*

- Principaux points des documents de travail (suite)
- Recensement des domaines prioritaires : débat en plénière

#### *Pause café*

- Séance d'information pour les groupes de travail (y compris sur la structure du rapport)
- Réunions des groupes de travail (discussion initiale)

#### *Réception*

#### **Mercredi 28 janvier 2004**

- Séance plénière : thèmes des groupes de travail – deuxième journée
- Réunions des groupes de travail : solutions aux principaux problèmes

#### *Déjeuner*

- Réunions des groupes de travail : solutions aux principaux problèmes (suite)

#### *Pause café*

- Plénière : rapport des groupes de travail

## **Jeudi 29 janvier 2004**

- Groupes de travail : mise au point définitive des solutions préconisées pour résoudre les principaux problèmes, en tenant compte des débats en plénière et des projets de recommandations sur les meilleures options ; mise au point définitive des projets des groupes de travail pour les présenter en plénière

### ***Déjeuner***

- Plénière : examen des solutions préconisées pour résoudre les principaux problèmes (d'après les propositions des groupes de travail) : consensus au sujet des meilleures options

### ***Pause café***

- Plénière : 1) Recommandations concernant les meilleures options ; (2) Conseils à la FAO et à l'OMS concernant la fin du processus de consultation
- Plénière : examen et mise au point définitive des recommandations
- Clôture de la réunion

### ANNEXE 3

#### Questions que les groupes de travail étaient chargés d'examiner

<b>Groupe de travail I Principes essentiels, définition, forme et champ des avis scientifiques</b>	<b>Groupe de travail II Organisation de l'émission d'avis scientifiques</b>	<b>Groupe de travail III Modalités et mécanismes d'émission d'avis scientifiques</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition, forme et champ de l'avis scientifique</li> <li>2. Principes essentiels à respecter pour émettre des avis scientifiques</li> <li>3. Avantages de l'adoption d'une série de principes de base</li> <li>4. Mécanismes pour accroître la participation des pays en développement</li> <li>5. Harmonisation de la terminologie, des méthodes et des résultats</li> <li>6. Instauration éventuelle de nouveaux programmes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Systèmes administratifs et gestionnaires pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux Etats Membres</li> <li>2. Relations de travail et interactions avec les organes subsidiaires du Codex et communication des avis scientifiques</li> <li>3. Interactions entre évaluateurs et gestionnaires en général et en ce qui concerne la politique d'évaluation des risques</li> <li>4. Mécanismes pour accroître la participation des pays en développement</li> <li>5. Recensement et classement par ordre de priorité des domaines d'évaluation des risques</li> <li>6. Centralisation des évaluations des risques par la FAO et l'OMS</li> <li>7. Considérations linguistiques</li> <li>8. Recours à des experts et à des chercheurs spécialisés dans la communication des risques</li> <li>9. Collaboration avec d'autres organisations ou organismes internationaux en vue d'appliquer une approche fondée sur les risques tout au long de la chaîne agroalimentaire</li> <li>10. Modalités de dépôt des demandes d'avis scientifiques</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Moyens d'obtenir et d'améliorer partout dans le monde les données sur les résidus, sur l'incidence et les données de surveillance des maladies</li> <li>2. Mécanismes pour accroître la participation des pays en développement</li> <li>3. Recensement et sélection des experts par des moyens actifs ou passifs et en s'adressant aux écoles de sciences (Equilibre du groupe et situations où l'offre est insuffisante par rapport à la demande d'experts)</li> <li>4. Rémunération et reconnaissance des experts</li> <li>5. Déclaration et divulgation des intérêts et partialité des experts : critères uniformes et candidatures (questionnaire satisfaisant ?), sûreté de jugement de la FAO et de l'OMS</li> <li>6. Confidentialité, protection des données et données faisant l'objet d'un droit de propriété</li> <li>7. Règles de responsabilité, y compris l'examen collégial</li> <li>8. Moyens d'expliquer plus clairement les raisons motivant le choix et l'utilisation des données</li> <li>9. Résultats, y compris la place des opinions divergentes et minoritaires</li> <li>10. Participation de non-experts et consultation publique</li> <li>11. Utilisation des évaluations émanant d'autorités nationales/régionales</li> </ol>

**ANNEXE 4**  
**Membres des groupes de travail<sup>1</sup>**

**Groupe de travail I – Principes essentiels, définition, forme et champ des avis scientifiques**

Claude Mosha (Président)	Secrétariat FAO/OMS
Alan Boobis (Rapporteur)	Mary Kenny
Albert Bar	Gerry Moy
Alicia Lustre	Sam Page
Greg Paoli	Prakash Shetty
Anne Mackenzie	
Birgit Norrung	
Christine Taylor	
Lisa Lefferts*	

**Groupe de travail II – Organisation de l'émission d'avis scientifiques**

Ada Knaap (Président)	Secrétariat FAO/OMS
Michael Wehr (Rapporteur)	Lahsen Ababouch
Nourredine Bouchriti	Maria de Lourdes Costarrica
Gabriela Catalani	Kazuaki Miyagishima
Chris Fisher	Angelika Tritscher
Edward Groth	Jørgen Schlundt
Steve Hathaway	Wim van Eck
Canice Nolan	
Rima H. Zu'mot	
Kaye Wachsmuth	

**Groupe de travail III – Modalités et mécanismes d'émission d'avis scientifiques**

Bob Buchanan (Président)	Secrétariat FAO/OMS
Ian Munro (Rapporteur)	Sarah Cahill
Ursula Banasiak	Manfred Luetzow
Vincent Cogliano	Amelia Tejada
Werner Kobel	
Lisa Lefferts*	
Jorge Lopez Zarate	
Fumiko Kasuga	
Gerard Pascal	
Donald Schaffner	
Adriana Suarez	

---

<sup>1</sup> Stuart Slorach, Steve Crossley, Jean-Louis Jouve et Lindsay Martinez ont participé à tous les groupes de travail.

\* A participé aux groupes de travail I et III.